



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

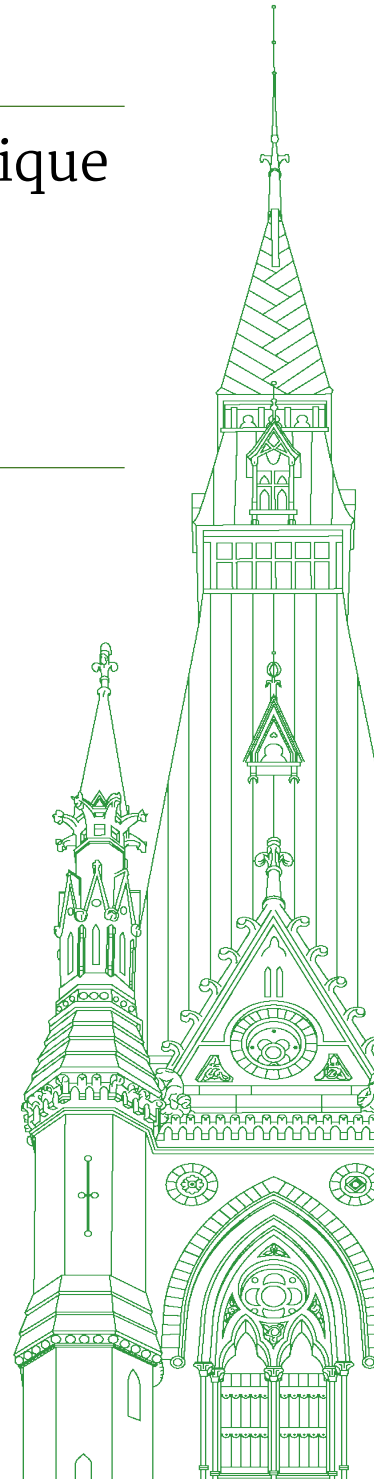
# Comité permanent de la sécurité publique et nationale

TÉMOIGNAGES

**NUMÉRO 007**

Le mardi 21 octobre 2025

Président : Jean-Yves Duclos





## Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Le mardi 21 octobre 2025

• (1100)

[Français]

**Le président (L'hon. Jean-Yves Duclos (Québec-Centre, Lib.)):** Bonjour à tous.

J'ouvre la séance.

Je vous souhaite la bienvenue à la septième réunion du Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 18 septembre, le Comité se réunit dans le cadre de son étude sur la gestion de la frontière Canada—États-Unis. Comme toutes les réunions, celle-ci se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Pour garantir le bon déroulement de la réunion, j'invite les témoins et les députés à suivre les consignes qui ont été émises.

Je souhaite maintenant la bienvenue aux témoins qui seront des nôtres durant la première heure. Ce sont deux témoins importants que nous remercions à l'avance de leur importante contribution aux travaux du Comité.

Le premier témoin est le directeur général de la Buffalo and Fort Erie Public Bridge Authority, M. Thomas Boyle. Le deuxième témoin, M. Kenneth Bieger, est le directeur général de la Niagara Falls Bridge Commission; il est avec nous par vidéoconférence.

Messieurs les témoins, vous êtes les bienvenus.

Monsieur Bieger, vous avez cinq minutes pour faire votre présentation.

[Traduction]

**Kenneth Bieger (directeur général, Niagara Falls Bridge Commission):** Bonjour. Merci de me donner l'occasion de témoigner dans le cadre de votre étude sur la gestion de la frontière canado-américaine.

Je représente la Commission des ponts de Niagara Falls, un organisme binational sans but lucratif ayant le pouvoir de construire, d'acquérir et d'exploiter les ponts internationaux traversant la rivière Niagara à Niagara Falls ou près de celle-ci, au Canada. Nous exploitons trois ponts, soit le pont Rainbow, le pont Whirlpool, réservé aux automobilistes munis d'une carte Nexus, et le pont Lewiston-Queenston, où transitent des véhicules tant commerciaux que non commerciaux.

Lors de ma préparation à ce témoignage, j'ai entendu l'affirmation d'un témoin de la première séance sur la gestion des frontières et celle-ci m'a interpellée. Laura Dawson, de la Future Borders Coalition, a déclaré que « la sécurité et l'efficacité aux frontières ne s'excluent pas mutuellement. ». Cette déclaration percutante devrait

constituer le cœur de notre étude, car ces deux paramètres sont essentiels au succès du Canada et des États-Unis et doivent être considérés ensemble. La sécurité frontalière a bénéficié d'une grande attention politique récemment et elle est d'une importance cruciale pour la sécurité des citoyens canadiens. L'efficacité à la frontière est tout aussi importante, car elle alimente la croissance économique et appuie le commerce, rationalise les chaînes d'approvisionnement, améliore l'expérience de transport, réduit l'impact environnemental et renforce les relations bilatérales.

Le principal objectif de la Commission des ponts de Niagara Falls est de faciliter la circulation des personnes et des marchandises, tandis que l'ASFC veille à la sécurité. Bien que nos objectifs soient différents, ils sont profondément liés. Il nous faut impérativement faire équipe, tant en matière de sécurité qu'en matière d'efficacité à la frontière. Ces deux priorités ne sont pas concurrentes: elles sont complémentaires. En travaillant de concert, nous pouvons renforcer la sécurité tout en rationalisant la circulation des personnes et des marchandises.

Il existe assurément des possibilités d'améliorer l'efficacité du transport transfrontalier de manière à accroître la sécurité. L'embauche de 1 000 agents de l'ASFC supplémentaires constitue une étape importante vers l'amélioration de la sécurité et de l'efficacité. La dotation en personnel des deux côtés de la frontière pose problème depuis nombre d'années. Au cours des dernières années, nous avons eu la chance, du côté canadien, de pouvoir compter sur le concours d'agents stagiaires du programme de formation du pont Gordie-Howe dans nos ports du sud de l'Ontario pendant la haute saison touristique.

Le programme Nexus pour les voyageurs dignes de confiance présente lui aussi nombre de possibilités d'amélioration, tant sur le plan de l'efficacité que sur le plan de la sécurité frontalière. La réduction continue des délais de traitement des inscriptions, une meilleure sensibilisation au programme et la modernisation de la technologie pourraient alléger le processus dans le cas de déplacements présentant un risque faible, tout en renforçant les protocoles de sécurité. L'application plus rigoureuse de mesures d'appui à ces programmes constitue un objectif commun, qui vise la facilitation des déplacements de personnes dignes de confiance et la protection de la frontière.

Les mises à niveau technologiques requises à l'ASFC doivent être effectuées urgemment. La récente panne de TI a mis en évidence la vulnérabilité des systèmes actuels. Elle a causé d'importantes perturbations dans l'industrie du camionnage et des difficultés pour les collectivités frontalières américaines locales.

La modernisation des infrastructures, le renforcement de la résilience du système et l'amélioration de la coordination transfrontalière des données constituent des améliorations essentielles, garantissant de sécurité et d'efficacité.

L'accélération des processus d'approvisionnement et de mise en œuvre est essentielle pour libérer le plein potentiel de la stratégie d'amélioration de l'ASFC.

L'obtention par l'ASFC, par quelque méthode que ce soit, de renseignements préalables à l'arrivée d'un véhicule sur la voie d'inspection primaire est susceptible d'accélérer considérablement le traitement et d'améliorer la sécurité à la frontière. Un accès rapide aux données permet le dépistage fondé sur les risques, réduit la congestion et favorise une affectation plus efficace des ressources.

Ces améliorations profitent à la fois au flux des échanges commerciaux et à l'application efficace de la loi, et il faut les envisager. Bien que nous soyons en faveur de la modernisation des ports et de l'amélioration de la sécurité, comme le prévoient les projets de loi C-2 et C-12, nous n'appuyons pas les modifications proposées à l'article 6 de la Loi sur les douanes du Canada, qui imposeraient aux seuls propriétaires exploitants le fardeau financier de toute mise à niveau des infrastructures, particulièrement en ce qui a trait à l'amélioration de la sécurité. L'article 6 de la Loi sur les douanes s'inspire du principe de l'utilisateur-payeur, fondé sur un modèle d'infrastructures commerciales privées et financées par l'utilisateur. Ce modèle diffère de celui des États-Unis et de l'Europe, où l'on peut compter sur un financement gouvernemental centralisé.

Il faut noter trois points.

Le premier est que chaque poste de douane sécuritaire renforce la sécurité générale du Canada, sa résilience économique et sa crédibilité à l'international. La sécurité frontalière influence beaucoup plus que l'utilisateur individuel. Elle constitue une responsabilité nationale.

Le deuxième est que la Loi sur les douanes, dans sa version actuelle, a été adoptée en 1986, soit bien avant les événements du 11 septembre, qui ont fondamentalement transformé les exigences en matière de sécurité frontalière et les attentes en matière d'infrastructures. Lorsque la version de 1986 de la Loi sur les douanes a été rendue publique, personne ne pouvait se douter de ce qui allait arriver.

• (1105)

Bien que les propriétaires-exploitants fournissent des infrastructures pour appuyer les opérations frontalières, le renforcement de la sécurité à la frontière constitue un mandat fédéral aux répercussions nationales. Il protège tous les Canadiens, et non seulement ceux qui utilisent les passages frontaliers.

**Le président:** Monsieur Bieger, il vous reste 10 secondes.

**Kenneth Bieger:** D'accord.

Le troisième et dernier point est que la planification à long terme est essentielle à notre organisation. La commission des ponts établit un budget quinquennal pour ses projets d'immobilisations, budget qui est examiné par notre conseil et soumis pour approbation annuellement. Compte tenu de l'ampleur des améliorations que nous comptons apporter aux infrastructures, il nous faut planifier des années à l'avance pour les financer de façon responsable au moyen de revenus d'exploitation et par la révision des taxes et des droits. Nous craignons que les projets de loi proposés, plus précisément le libellé actuel de l'article 6, soient incompatibles avec notre cadre de planification à long terme.

Merci. Je serai heureux de répondre à vos questions.

• (1110)

**Le président:** Merci, monsieur Bieger.

Monsieur Boyle, vous avez cinq minutes.

**Thomas Boyle (directeur général, Buffalo and Fort Erie Public Bridge Authority):** Bonjour.

Merci, monsieur le président, de me donner l'occasion de comparaître devant vous et votre comité aujourd'hui.

Le pont Peace relève d'une autorité publique binationale qui possède et exploite les postes frontaliers de Fort Erie (Ontario) et de Buffalo (New York). La moitié des membres du conseil d'administration sont nommés par le gouvernement fédéral canadien, l'autre moitié par l'État de New York. Nous possédons également les postes frontaliers situés de part et d'autre de la rivière Niagara. L'Agence des services frontaliers du Canada et la U.S. Customs and Border Protection sont nos locataires.

L'opposition entre sécurité nationale et circulation fluide des marchandises et des personnes est le propre de tout poste frontalier international. Au pont Peace, cela signifie appuyer efficacement des échanges commerciaux atteignant les 50 milliards de dollars chaque année de même qu'une économie touristique binationale dynamique, tout en respectant les exigences législatives en matière de sécurité imposées par les deux pays.

En 2021, les États-Unis ont adopté la Securing America's Ports Act, qui doit entrer en vigueur au milieu de 2026. Cette loi exige un balayage aux rayons X de 100 % des véhicules et de toutes les marchandises entrant aux États-Unis. Au pont Peace, la petite taille de l'esplanade du côté des États-Unis ne permet pas de respecter l'obligation de balayage aux rayons X. Même s'il était possible, cela obligerait les véhicules à attendre aux guérites d'inspection primaire pendant les balayages, ce qui entraînerait des retards longs et coûteux à la frontière. L'installation de l'équipement de balayage sur l'esplanade canadienne — qui permettrait aux agents de douane américains de se prononcer sur le résultat du balayage pendant que le camion traverse le pont — constituerait une bien meilleure solution, une solution qui répondrait à la fois aux objectifs de sécurité et de facilitation. Permettez-moi d'expliquer comment.

Chaque camion, sans devoir s'arrêter, se déplacerait à une vitesse de 8 à 14 kilomètres à l'heure à travers un portique d'inspection à rayons X multiénergie. La cabine du camion serait balayée de façon sécuritaire, à basse énergie, puis la remorque serait balayée à pleine puissance. Simultanément, la plaque d'immatriculation du camion pourrait être lue et le Manifeste électronique vérifié, ce qui permettrait aux douaniers américains de se prononcer sur l'ensemble des données recueillies pendant les deux ou trois minutes qu'aurait duré la traversée du véhicule et avant que celui-ci arrive à la guérite d'inspection douanière de l'autre côté du pont.

Avoir cette installation sur l'esplanade canadienne permettrait de tirer parti du temps de déplacement des véhicules sur le pont, ce qui réduit ou même élimine les retards à la frontière commerciale, facilite les exportations canadiennes, réduit le temps de marche au ralenti des véhicules et avec lui, les émissions de gaz à effet de serre. Cela aiderait les camionneurs à respecter leur horaire de service, libérerait le pont pour le tourisme et la circulation des navetteurs et satisferait aux exigences du gouvernement américain en matière de sécurité, y compris sur le fentanyl et sur les autres interdictions associées à la contrebande.

Les gouvernements du Canada et des États-Unis se sont entendus sur cette approche novatrice. Le Canada, par l'entremise du Fonds national des corridors commerciaux, a déjà versé 5 millions de dollars, une somme équivalente à l'investissement de 5 millions de dollars consenti par l'administration du pont Peace pour tous les travaux de génie civil. Cet investissement permettra, à terme, d'abriter et de soutenir cette technologie de balayage non intrusif. Le gouvernement des États-Unis fournit tout l'équipement de balayage au coût d'environ 30 millions de dollars américains.

En décembre 2024, nous avons terminé les travaux de génie civil requis. Nous attendons actuellement les permis de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, que nous espérons recevoir d'ici la fin de l'année, afin que l'installation puisse être opérationnelle au début de 2026. C'est un excellent exemple de financement partagé et de collaboration entre les deux gouvernements pour améliorer la sécurité frontalière.

Nous croyons qu'il s'agit d'une solution bien meilleure et beaucoup plus efficace que celle qui consiste à exiger que les postes frontaliers internationaux fournissent des installations d'inspection pour les véhicules en partance, comme le prévoit le projet de loi C-12, ce qui s'ajouterait aux obligations d'entrée déjà injustement imposées à certains exploitants frontaliers, y compris au pont Peace. En fait, bon nombre des coûts de la mise en œuvre du projet de loi C-12 seront assumés par des exploitants comme ceux du pont Peace, en vertu de l'article 6 révisé de la Loi sur les douanes, qui n'a pas toujours été mise en application équitablement par tous les exploitants frontaliers.

Nous comprenons que le projet de loi C-12 vise à renforcer la sécurité frontalière et à lutter contre la criminalité transnationale et le trafic du fentanyl. Nous la saluons. Toutefois, sans le soutien financier du gouvernement, les exploitants de services frontaliers et, en fin de compte, les voyageurs devront en assumer les coûts.

J'espère que mon témoignage a été instructif. Je serai heureux de répondre à vos questions. Merci.

• (1115)

**Le président:** Ce fut effectivement très instructif. Merci, monsieur Boyle.

Nous passons maintenant à M. Davies, pour six minutes.

**Fred Davies (Niagara-Sud, PCC):** Merci, monsieur le président.

Bienvenue, messieurs Boyle et Bieger. Je suis heureux de vous voir.

M. Boyle est dans ma circonscription. Le pont Peace fait partie de la circonscription de Niagara-Sud.

Vous vous êtes exprimé assez poliment dans votre exposé au sujet de certains des problèmes auxquels nos deux postes frontaliers sont confrontés, mais j'aimerais analyser l'article 6 plus en détail, monsieur Boyle.

Le principal problème, c'est qu'il y a deux poids, deux mesures dans leur administration. Je me demandais si vous pourriez approfondir un peu les problèmes associés à l'article 6, en comparant le pont Peace et celui des chutes Niagara, et peut-être même d'autres ponts, afin de décrire leurs impacts financiers sur vous et sur le consommateur.

**Thomas Boyle:** Comme propriétaires exerçant des activités des deux côtés de la frontière, nous sommes en mesure de formuler cer-

taines observations sur nos interactions, qui diffèrent en fonction des gouvernements.

Du côté américain de la frontière, nous fournissons des installations et des services au gouvernement américain, et ce gouvernement, en retour, nous paie un loyer sur la foi d'un bail conclu avec la General Services Administration. En notre qualité de société de services publics, nous bénéficions d'une exonération d'impôt aux États-Unis, ce qui signifie que nous ne payons pas d'impôts fonciers sur les installations que nous fournissons.

À l'inverse, au Canada, nous fournissons également des installations et des services au gouvernement canadien. Cependant, nous les fournissons gratuitement en vertu de l'article 6 de la Loi sur les douanes. Par surcroît, nous sommes tenus de payer des impôts fonciers sur des installations que nous fournissons gratuitement.

Cette disparité peut créer des tensions au sein d'une organisation binationale comme la nôtre et comme la Commission des ponts de Niagara Falls, car en apparence, les États-Unis subventionnent les activités canadiennes.

Comme les membres du Comité le savent probablement, l'article 6 de la Loi sur les douanes doit être appliqué à tout pont ou tunnel international pour lequel un droit de péage ou autre est exigible. Cela dit, plusieurs postes frontaliers sont exploités en contravention directe de l'article 6. Au pont Gordie-Howe, qui sera bientôt ouvert à Windsor, en Ontario, le gouvernement canadien paiera une concession en partenariat public-privé pour construire et entretenir les installations de l'ASFC.

Au pont d'Ogdensburg, une autre installation avec péage sur la voie maritime du Saint-Laurent, le gouvernement canadien entretient les installations de l'ASFC et les approvisionne.

À d'autres ponts, comme au pont international de la voie maritime, au pont international de Sault Ste. Marie, au pont Blue Water et au pont international des Mille-Îles, en cas de manque à gagner, le gouvernement canadien subventionne l'exploitation et les dépenses en capital de ces ponts à hauteur de millions de dollars.

Des organisations comme celle du pont Peace et la Commission des ponts de Niagara Falls ne peuvent pas se prévaloir d'un tel financement gouvernemental et doivent plutôt augmenter le péage, ce qui affecte les navetteurs, les touristes et le commerce.

**Fred Davies:** Je suis désolé de vous interrompre, monsieur Boyle, mais permettez-moi d'apporter une précision.

L'article 6 établit essentiellement une structure administrative et financière injuste parce que, comme c'est le cas pour vous, lorsque le bien n'appartient pas à l'État, la seule source de revenus demeure le péage et les consommateurs, par opposition aux autres ponts de propriété fédérale, qui recevraient de plein droit des contributions en capital pour toute expansion requise en vertu de l'article 6. Il est possible que l'article 6 vous impose l'obligation de verser des millions de dollars pour l'agrandissement d'actifs, sans qu'un seul dollar ne vous soit versé et que ces coûts soient ensuite transmis au consommateur. Est-ce exact?

**Thomas Boyle:** C'est exact.

**Fred Davies:** D'accord. Selon vous, quelle est la solution?

**Thomas Boyle:** La solution que nous préconisons — encore une fois, M. Bieger l'a mentionnée dans sa déclaration préliminaire —, se fonde sur deux modèles distincts.

Le modèle américain repose sur un financement centralisé, de sorte que le gouvernement des États-Unis finance ses propres initiatives en matière de sécurité. Le gouvernement canadien, en fonction des modifications apportées à l'article 6 en 1986, s'appuie sur le principe de l'utilisateur-payeur. Avant 2004, l'ASFC portait le nom d'Agence des douanes et du revenu du Canada, ce qui était logique, car on s'y consacrait principalement à la perception des droits et des tarifs. Cependant, les événements du 11 septembre 2001 ont occasionné un changement de paradigme à l'échelle planétaire. La sécurité frontalière et la sécurité nationale sont depuis au cœur des préoccupations, et nous croyons que le gouvernement canadien aurait dû dès lors effectuer les changements nécessaires au financement de ce type d'initiative.

• (1120)

**Fred Davies:** Je suis désolé, monsieur Bieger, mais je dois m'en tenir aux propos de M. Boyle. Il ne me reste que quelques secondes.

Le clou du projet PARE — pour programme d'évaluation préalable à l'arrivée —, mis en œuvre au pont Peace, est la mise en fonction de l'équipement de balayage dont vous et M. Bieger avez parlé. Il est essentiel et c'est la première fois que cette technologie est déployée en sol canadien, me semble-t-il.

Êtes-vous en mesure de me dire comment cette technologie pourrait être appliquée à d'autres ports du Canada et quels effets elle aurait, par exemple, sur l'exportation de véhicules volés?

**Thomas Boyle:** Tout à fait.

Pour revenir à un témoignage que vous avez entendu lors d'une précédente réunion du Comité, Mme Laura Dawson, de la Future Borders Coalition, a souligné que cette technologie n'entraînait pas nécessairement de pertes d'emplois. La sécurité et l'efficacité aux frontières ne s'excluent pas mutuellement. Lorsque de nouvelles technologies, de nouveaux règlements ou de nouvelles procédures sont adoptés, on craint qu'ils ne viennent alourdir la congestion sur le pont.

Les procédures d'inspection actuelles ne s'appliquent qu'à un petit pourcentage des véhicules. On pourrait croire que le balayage de la totalité des véhicules commerciaux qui entrent aux États-Unis alourdisse le processus. La vérité est possiblement plus proche du contraire. Il est possible de mettre davantage l'accent sur les inspections ciblées, sur les inspections secondaires et sur le temps de traversée des marchandises. Ce temps de traversée du pont est suffisant pour prendre des décisions plus rapides aux voies d'inspection primaire...

**Le président:** Je suis désolé, monsieur Boyle. C'est de ma faute. J'aurais dû vous avertir que le temps était presque écoulé avant votre réponse.

[Français]

Madame Dandurand, vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

**Marianne Dandurand (Compton—Stanstead, Lib.):** Merci.

C'était très intéressant de vous entendre parler de ces détecteurs. Je sais que le prédécesseur de M. Davies, M. Badawey, avait beaucoup travaillé sur ce dossier.

Pouvez-vous nous parler du processus, de ce qui a été investi par le Canada et nous indiquer où nous en sommes avec cette technologie de détection par rayons X?

**Thomas Boyle:** Tout à fait. C'est une excellente question et je pense qu'il faut à saluer.

L'adoption de la Securing America's Ports Act en 2021 a instauré l'obligation de balayer tous les véhicules commerciaux à destination des États-Unis. Nous n'avions pas la possibilité, vu la très brève pause effectuée aux États-Unis à la sortie du pont Peace, de respecter cette obligation.

L'administration du pont Peace a communiqué avec le gouvernement des États-Unis et a suggéré que l'équipement de détection soit installé du côté canadien de la frontière. Nous avions de très bonnes raisons de le faire. La première est qu'il n'y avait pas assez de place pour le faire du côté américain, alors nous avons conçu une approche novatrice, qui consiste à entamer le processus d'évaluation avant la traversée du pont, ce qui donne aux agents des douanes le temps de balayer et de scruter les marchandises à distance au moyen de cet équipement.

La Customs and Border Protection des États-Unis a trouvé l'idée excellente. Le modèle américain privilégie généralement le paiement complet de toutes leurs initiatives de sécurité. Nous l'avons approchée avec l'idée que nous investirions nous-mêmes afin qu'elle puisse changer son modèle de fonctionnement en mettant leur équipement du côté canadien. Nous leur avons offert de payer pour les travaux de génie civil.

Cela fait, nous avons demandé à Transports Canada, qui gère le Fonds national des corridors commerciaux, d'accroître la fluidité de la chaîne d'approvisionnement du Canada. Cette accélération des déplacements permettrait en retour de diminuer les gaz à effet de serre en réduisant la marche au ralenti de véhicules en attente. Elle permettrait également aux camionneurs de traverser plus rapidement, sans perdre de temps dans les files d'attente. Finalement, elle permettrait d'acheminer plus rapidement les produits canadiens vers le marché américain.

Nous avons réalisé tous les objectifs du Fonds national des corridors commerciaux et Transports Canada a, pour sa part, versé une somme équivalente à notre investissement, soit 5 millions de dollars, afin de faciliter la progression des travaux de génie civil.

• (1125)

**Marianne Dandurand:** D'après ce que je comprends, il ne manque que l'installation de l'équipement, qui pourrait survenir dès janvier ou au début de l'année prochaine.

**Thomas Boyle:** Nous souhaitons le voir installé au début de 2026. Le processus est actuellement en examen par la Commission canadienne de sûreté nucléaire, qui a par ailleurs fait un excellent travail en prêtant une attention particulière à notre demande et à celle du gouvernement américain.

Fait intéressant, même si nous avons terminé l'année dernière, en décembre 2024, une des raisons pour lesquelles les installations ne sont toujours pas opérationnelles, c'est que les processus et la réglementation actuels du gouvernement canadien ne couvrent pas ce type de demande. Par exemple, les formulaires pour les installations et l'équipement réglementé de catégorie II visent trois applications différentes. La première est médicale, la deuxième est industrielle et la troisième concerne les activités de recherche. Aucune ne vise le balayage de véhicules commerciaux traversant un pont, ce qui n'est pas idéal.

Nous sommes des pionniers dans ce domaine. Nous savons que l'ASFC est également intéressée à utiliser ce type de technologie et, espérons-le, ce type de modèle aussi.

**Marianne Dandurand:** Je tiens à vous féliciter de votre résilience et pour le travail acharné que vous avez accompli. Cela pourrait servir d'exemple pour d'autres postes frontaliers et faire une énorme différence, comme vous l'avez signalée dans votre déclaration préliminaire. Merci pour tout cela et merci d'avoir fait avancer ce projet très intéressant.

Je viens d'une région rurale où il n'y a pas de ponts. J'aimerais que vous me parliez tous les deux des défis de sécurité auxquels les petits postes frontaliers font face et de la façon dont les nouveaux projets de loi et le nouveau personnel embauché pourraient permettre de les améliorer.

**Le président:** C'est une question injuste, car il ne nous reste qu'une minute pour vous deux, mais vous aurez plus de temps plus tard.

**Thomas Boyle:** Pour être honnête, c'est très difficile. Nous exploitons un seul pont, alors il m'est très difficile de me prononcer sur d'autres aspects concernant d'autres ponts.

Je dirai cependant que la coopération entre les États-Unis et le Canada a été exemplaire. Nous avons une frontière invisible qui s'étend sur des milliers de kilomètres et il ne s'agit pas de milliers de kilomètres de fil barbelé. La coopération entre les États-Unis et le Canada est primordiale pour maintenir la sécurité entre les deux pays.

**Le président:** Monsieur Bieger, voulez-vous prendre 15 secondes? Nous reviendrons peut-être à vous au prochain tour.

**Kenneth Bieger:** Je veux simplement mentionner que toutes les frontières sont différentes. Chaque esplanade de part et d'autre de la frontière canado-américaine est différente et toutes ont des exigences différentes.

Je tenais à mentionner que le projet du pont Peace constitue un excellent programme pilote. Félicitations à l'administration du pont Peace d'avoir fait avancer ce dossier.

Ce comité cherche des façons d'améliorer les choses. Je tiens à mentionner que le projet a été lancé en 2021. La collaboration entre l'ASFC et la CBP s'est grandement améliorée au cours de mes neuf années en poste, mais on constate des retards lorsque le gouvernement se met de la partie et tente de trouver des moyens de faire avancer les choses avec le CBP et l'ASFC. C'est un excellent projet, et il devrait être mis en œuvre plus rapidement qu'il ne l'est à l'heure actuelle.

Si le Comité cherche des façons d'améliorer les choses, j'aimerais mentionner l'excellence des échanges de part et d'autre, mais il faut un intermédiaire pour dynamiser ces projets.

• (1130)

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur Bieger.

[Français]

Madame DeBellefeuille, vous avez la parole pour six minutes.

**Claude DeBellefeuille (Beauharnois—Salaberry—Soulanges—Huntingdon, BQ):** Merci, monsieur le président.

Je trouve réjouissant de constater que nous avons la même opinion sur le fait que l'Agence des services frontaliers du Canada doit évidemment sécuriser les frontières, mais aussi favoriser le trans-

port des biens et des personnes vers les États-Unis. L'objet de notre rencontre d'aujourd'hui est de réfléchir à la manière dont nous pouvons sécuriser davantage la frontière sans freiner les échanges commerciaux entre les États-Unis et le Canada. Nous savons que les collectivités locales ont souvent de bonnes idées. Elles agissent avec bon sens, et souvent plus rapidement que le système ou la machine gouvernementale, pour mettre en place des nouvelles structures ou faire preuve d'innovation.

Ma question s'adresse à vous, monsieur Boyle. Ce que je vous demande aujourd'hui s'inscrit dans le cadre de notre étude. Nous cherchons des recommandations pour sécuriser les frontières, tout en veillant à ne pas freiner le commerce et à faciliter le transport des personnes et l'échange des biens entre les deux pays.

Auriez-vous des recommandations précises sur lesquelles nous pourrions nous appuyer afin d'améliorer une situation qui, à mon sens, nécessite des changements et de l'innovation?

[Traduction]

**Thomas Boyle:** L'un des thèmes récurrents de mon témoignage d'aujourd'hui est que le Canada doit investir en technologie.

Les États-Unis font souvent figure de pionniers. Customs and Border Protection aux États-Unis a ouvert la voie à cette technologie. L'utilisation de systèmes d'inspection non intrusifs sur des véhicules en mouvement, comme celui que j'ai décrit, constitue la nouvelle norme en matière d'inspection par balayage de véhicules. Ces systèmes permettront de détecter des marchandises de contrebande en tous genres et de déceler d'autres types d'actes répréhensibles.

À l'heure actuelle, l'ASFC effectue des inspections non intrusives, mais de façon statique. Un camion arrive et une unité mobile — qu'on appelle une unité VACIS — effectue un balayage du camion dans les deux sens. L'objectif est atteint, cependant, cela prend beaucoup de temps et exige des camionneurs qu'ils patientent dans la file.

L'ASFC devrait adopter une technologie similaire à celle qui est utilisée aux États-Unis à de nombreux postes-frontière, particulièrement à la frontière sud, en commençant par le côté nord du poste-frontière du pont Peace.

La reconnaissance faciale serait également utile à la frontière. Elle est utilisée dans les aéroports, ce qui fait gagner du temps aux passagers, lorsque le balayage de leur visage correspond à la photo sur leur passeport ou sur une autre pièce d'identité.

Ce type de technologie ne supprime pas d'emplois: elle améliore l'efficacité des agents de l'ASFC et les aide à concentrer leur attention sur autre chose que des cases à cocher.

[Français]

**Claude DeBellefeuille:** Nous attendons le budget et nous savons qu'il prévoit l'embauche de 1 000 nouveaux agents. Toutefois, nous ne savons pas combien d'entre eux seront affectés aux frontières, ça reste à déterminer. Y en aura-t-il 1 000 ou 800? Quel sera leur rôle? Où seront-ils déployés?

En revanche, comme vous l'avez mentionné, nous savons que la technologie ne vise pas à empêcher les agents de faire leur travail, mais plutôt à approfondir les enquêtes et les investigations menées aux frontières, pour pouvoir libérer les ressources humaines et les laisser faire le reste de leur travail, notamment l'analyse des marchandises et des camions, comme vous l'avez si bien dit.

Ce qui m'a touchée dans votre témoignage, c'est que vous avez fait preuve d'innovation. Vous avez proposé une nouvelle manière de faire, mais les décisions et le processus pour finalement arriver à installer le portail de radiation très performant, qui va être pris en charge financièrement par les États-Unis, se sont butés à des résistances parce que vous sortiez du cadre établi. Votre outil de travail, qui vise à accroître l'efficacité et à augmenter la sécurité, a été difficile à faire accepter, car les lois et règlements en vigueur ne prévoyaient pas ce genre d'exception.

Quelles suggestions pourriez-vous faire pour accélérer le temps de réflexion et de décision lorsqu'une organisation locale propose une bonne idée qu'on veut mettre en œuvre pour améliorer et optimiser la sécurité?

• (1135)

[Traduction]

**Thomas Boyle:** C'est une excellente question. En fait, c'est une question qui concerne toute organisation qui cherche à innover.

Cela prend du temps. Nous comprenons cela. Je lève certainement mon chapeau aux gens de la CCSN, parce qu'ils ont pris les précautions voulues en fonction de la demande et selon leur mandat. Leur équipe est venue visiter notre installation et s'est rendue au sud de la frontière pour examiner cette technologie.

Il vient un moment où il faut faire figure de pionnier et il faut espérer que cela ne demeure pas un cas isolé et que les organismes de réglementation qui approuveront cette demande de permis évolueront et modifieront la réglementation pour inclure ce type de demande.

Cela prend du temps. Il y a une période d'apprentissage et ce sont toujours les premiers qui attendent le plus longtemps. La CCSN fait ce qu'elle doit faire et nous espérons qu'elle fera de son mieux pour que le prochain demandeur, c'est-à-dire l'ASFC, puisse tirer parti du travail que nous avons accompli.

**Le président:** Merci.

Je cède maintenant la parole à M. Au pour cinq minutes.

**Chak Au (Richmond-Centre—Marpole, PCC):** Merci.

Tout d'abord, je remercie MM. Boyle et Bieger de leurs exposés.

Vous avez tous les deux mentionné que vous tentez d'améliorer la technologie et les infrastructures pour rendre nos frontières plus sûres et efficaces. Pendant ce temps, les criminels font la même chose, non? Ils essaient eux aussi de mettre à niveau leur technologie. Tentons-nous de les rattraper? Gardons-nous une longueur d'avance sur eux? Selon vous, y a-t-il des lacunes à combler?

Ma question s'adresse aux deux témoins.

**Thomas Boyle:** Si vous me le permettez, je vous donne d'abord une réponse très brève. Nous sommes les propriétaires. La sécurité n'est pas de notre ressort. Elle ne figure pas dans notre énoncé de mission.

Me prononcer sur la façon d'accroître l'efficacité des gouvernements canadien et américain en matière de sécurité... Malheureusement, je n'ai rien à dire. Comme je l'ai dit, nous sommes des propriétaires. Nous fournissons un pont. Nous fournissons les esplanades et les guérites. Désolé, mais ce n'est pas mon domaine de compétence.

**Kenneth Bieger:** J'aimerais ajouter deux ou trois choses.

Il a été question de sortir des sentiers battus. Je pense que cela devrait constituer une orientation claire pour le Comité. Il faut peut-être réexaminer certaines choses qui se font depuis longtemps. Par exemple, nous constatons qu'il y a un problème de compétence. Il ne figure peut-être pas au sommet de la liste des grands enjeux, mais il existe.

J'ai entendu Mark Weber, le dirigeant syndical de l'ASFC qui a témoigné précédemment, dire qu'il estime que ses agents de première ligne ne sont pas en mesure de faire un certain nombre de choses. Nous le constatons également dans notre rôle d'exploitant portuaire. Certaines situations peuvent différer du côté des États-Unis par rapport au Canada.

Si un problème survient sur notre pont, on nous demande de communiquer avec la police locale. En fait, nous appelons la police régionale ou la GRC, et il peut y avoir un délai avant leur arrivée à la frontière pour régler un problème. C'est peut-être ainsi que l'on procède depuis un certain temps, mais j'ai entendu Mark Weber relever ce qui, de son point de vue, constitue un problème.

C'est à n'y rien comprendre. J'examinerais cet enjeu et je chercherais à comprendre pourquoi les agents de l'ASFC ont des armes à feu et sont en mesure... Mais on leur dit, dans le cadre de leur mandat, de ne confronter personne, qu'il faut faire appel aux forces locales de l'ordre.

C'est un enjeu de peu d'envergure, mais nous pouvons tous trouver des solutions qui sortent de l'ordinaire. Je pense que tous les exploitants portuaires sont prêts à participer à tout type de programme pilote qui pourrait les aider à gérer tout type d'infrastructures, pour faire avancer les choses plus rapidement et réaliser des essais.

Prenons l'exemple de l'esplanade Queenston, qui compte huit baies de déchargement. Avant ce témoignage, j'ai demandé à quelle fréquence elles étaient utilisées. Le plus grand nombre de baies qu'on ait vues utilisées simultanément est quatre, ce qui est extrêmement inhabituel.

Nous avons des infrastructures. Nous avons des installations. Nous devons simplement optimiser leur utilisation. De toute évidence, 1 000 agents supplémentaires seraient les bienvenus, mais au-delà de ces 1 000 agents, il faudra impérativement améliorer les TI et tout ce qui s'y apparente.

• (1140)

**Chak Au:** En comparaison avec ce qui se passe au sud de la frontière, comment nous en tirons-nous? Sommes-nous à la hauteur? Y parvenons-nous aussi bien qu'au sud de la frontière?

Monsieur Boyle, vous avez parlé d'un balayage complet du fret à destination des États-Unis. Avons-nous des plans pour instaurer quelque chose de semblable au Canada? Sinon, pourquoi pas?

**Thomas Boyle:** C'est intéressant. Je vais répondre rapidement.

En ce qui a trait à la frontière sud et à la frontière nord des États-Unis, elles sont très différentes quant aux problèmes de sécurité frontalière susceptibles d'y survenir.

L'ASFC a participé à l'examen, a visité notre site et s'est rendue à la frontière sud des États-Unis afin d'examiner les installations dont je viens de parler. Leur intention, à mon avis, est de répliquer ces technologies au Canada, ce qui constituerait un grand pas en avant.

**Le président:** Très bien. Je vous remercie.

Passons maintenant à M. Ehsassi, pour cinq minutes.

**L'hon. Ali Ehsassi (Willowdale, Lib.):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Permettez-moi de me joindre à mes collègues pour remercier nos deux témoins. Vos témoignages ont été très utiles.

Monsieur Bieger, vous avez fait allusion dans votre déclaration préliminaire au fait qu'il y avait des problèmes de dotation en personnel chez les agents frontaliers américains et canadiens. Pourriez-vous nous en dire davantage à ce sujet et nous donner votre opinion sur ces enjeux persistants?

**Kenneth Bieger:** Au cours des deux dernières années, en raison des agents supplémentaires que nous avons reçus dans le cadre du projet de formation au pont Gordie-Howe, le nombre d'agents canadiens a été supérieur à celui du côté américain.

Pour vous donner un aperçu, du côté canadien, nous avons peut-être 10 voies d'inspection pour les automobiles et 5 voies pour les camions de marchandises à Queenston. Il arrive qu'on en utilise 3 ou 4 à la fois. Souvent, du côté américain, il n'y a que 2 ou 3 voies ouvertes, alors que nous en avons 15. Nous avons les infrastructures. Il n'y a tout simplement pas de personnel sur une voie d'inspection primaire.

L'un des témoins y a fait référence à la dernière séance. Il est essentiel que les gens se rendent sur les voies primaires des deux côtés pour traverser. C'est peut-être l'une des choses que l'ASFC — en réfléchissant plus ouvertement — examinera dans le contexte de son plan d'activité global.

J'ai une suggestion à faire à ce sujet. Je vais vous donner un exemple personnel, qui n'a rien à voir avec le Canada. J'allais aux États-Unis, j'étais dans la file d'attente et j'ai attendu 10 minutes qu'un agent finisse d'interroger une personne pour la laisser passer.

Je pense qu'il serait plus logique d'interroger une personne à la première guérite pendant une minute et, s'il y a un problème, de l'envoyer sur la voie secondaire. Il y aurait peut-être une voie secondaire rapide, qui ne réglerait pas tous les problèmes. Cette personne n'a peut-être pas à passer à la voie secondaire. Elle peut rester dans sa voiture pendant que certains experts lui posent des questions et déterminent si elle doit entrer dans l'édifice et faire l'objet d'une enquête plus approfondie.

Ce ne sont que de petites choses. Je pense que tout le monde devrait réfléchir de façon plus créative.

• (1145)

**L'hon. Ali Ehsassi:** Je vous en remercie. Vous semblez croire que nous faisons un meilleur travail de notre côté, c'est bon de l'entendre.

Cependant, je ne suis pas tout à fait certain de comprendre en quoi consiste le défi. S'agit-il, dans la mesure où vous êtes témoin de ces conversations, d'un problème d'affectation des ressources? Est-ce une question de formation? Qu'en pensez-vous?

**Kenneth Bieger:** Au cours de mes neuf années dans ce milieu, j'ai constaté une amélioration dans la quantification des délais et

dans l'observation critique de la situation. Lorsque j'ai commencé à occuper cette fonction, les données quantitatives étaient extrêmement rares et n'étaient pas communiquées. La gestion se fonde de plus en plus sur des données chiffrées, disons, des deux côtés de la frontière, où l'on surveille la situation. On observe les périodes de pointe à la frontière, qu'il y ait un match des Buffalo Bills ou non. Il ne fait aucun doute que, à l'échelle locale, on surveille la situation.

Je ne peux pas vraiment me prononcer sur l'organisation à l'ASFC. Je sais que Mark Weber du syndicat de l'ASFC a constaté un problème entre les cadres intermédiaires et les employés sur les voies. Tout ce que je peux dire de notre côté — je ne peux pas vous parler de leur structure, de leur fonctionnement et de leur efficacité —, c'est qu'il nous faut simplement plus d'agents dans les voies d'inspection primaire.

**L'hon. Ali Ehsassi:** Entendu. Je vous en remercie.

Monsieur Boyle, voulez-vous ajouter quelque chose?

**Thomas Boyle:** Je vais ajouter quelque chose rapidement, si vous me le permettez.

Habituellement, nous obtenons une réponse de l'ASFC et des douanes américaines annonçant un retard possible à la frontière. Après tout, il s'agit d'un poste frontalier par où les gens passent pour entrer dans un autre pays.

Je reprendrai les propos de M. Bieger en matière de dotation à l'ASFC. Nous avons bénéficié des années nécessaires à la mise en service du pont Gordie-Howe ainsi que du personnel prévu par l'ASFC pour ce pont — qui n'est pas encore ouvert — et la direction des ports de l'ASFC a pu tirer parti des agents inscrits au programme de formation et en attente d'occuper les guérites du pont international Gordie-Howe.

Nous craignons qu'une fois le pont en service, ces agents seront alors affectés à leurs postes légitimes et que la direction du port local se retrouvera avec moins de ressources. Nous verrons encore le genre d'engorgements que nous avons connus par le passé en raison du manque de personnel, tant du côté canadien que du côté américain. La situation fluctue.

Encore une fois, au cours des dernières années, nous avons eu beaucoup de chance. Ce qui nous préoccupe, c'est que l'an prochain, lorsque le pont Gordie-Howe entrera en service, il y aura une pénurie de personnel aux ponts du Niagara.

**L'hon. Ali Ehsassi:** D'accord, mais...

**Le président:** Je suis désolé, monsieur Ehsassi. Le temps est écoulé.

[Français]

Nous allons maintenant céder la parole à Mme DeBellefeuille.

Vous disposez deux minutes et demie.

**Claude DeBellefeuille:** Merci, monsieur le président.

Ma question s'adresse à M. Bieger.

Vous avez parlé d'une solution innovatrice, qui est proposée d'ailleurs par le Syndicat des douanes et de l'immigration représentant les agents de l'Agence des services frontaliers du Canada, ainsi que ma formation politique. Cette proposition indique que les agents de l'Agence des services frontaliers du Canada ont reçu toute la formation nécessaire, dont le maniement d'armes à feu, pour être capables d'intervenir à l'intérieur et à l'extérieur de leur poste, afin d'intercepter un individu ou de gérer une situation d'urgence en attendant l'arrivée des policiers de la Gendarmerie royale du Canada, par exemple.

Vous avez dit qu'il s'agissait d'une toute petite suggestion, mais c'est une manière pour notre pays et pour les agents des services frontaliers d'optimiser leur présence et d'assurer une surveillance accrue à la frontière.

Seriez-vous prêt à faire une recommandation au Comité pour que l'Agence des services frontaliers du Canada puisse permettre cette flexibilité dans le travail de nos agents des services frontaliers en dehors de leur poste?

• (1150)

[Traduction]

**Kenneth Bieger:** Je recommande instamment de suivre l'exemple américain en donnant aux agents davantage de pouvoirs qu'ils n'en ont actuellement du côté canadien. Je crois que le fait de devoir faire appel à la GRC pour certains problèmes...

Il y a aussi le pont Whirlpool. Nous avons des voies ferrées au deuxième niveau. Il arrive à l'occasion que des personnes traversent ou tentent de traverser illégalement en empruntant les voies ferrées. L'ASFC se trouve dans un immeuble, peut-être au rez-de-chaussée, et elle cherche à sécuriser la frontière, mais pas le tablier du pont situé au-dessus. Nous devons appeler la GRC et la prévenir.

Pour l'ensemble de nos trois ponts, nous avons environ 450 caméras et des capteurs. Nous avons un système de sécurité de haute technologie. Nous travaillons constamment avec l'ASFC à ce sujet, et collaborons avec les forces de l'ordre locales, mais il semble y avoir un décalage. Je pense que s'ils avaient plus de latitude qu'à l'heure actuelle, il ne serait pas nécessaire de s'adresser à trois agences différentes pour tenter de résoudre un problème.

[Français]

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur Bieger.

J'inviterais maintenant M. Davies à prendre la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

**Fred Davies:** Merci, monsieur le président.

J'aimerais faire quelques observations à ce sujet, car il est très important que cela figure au compte rendu.

Cette technologie de balayage, généralement appelée technologie de portail multi-énergies, est absolument essentielle pour l'inspection des conteneurs et des véhicules commerciaux. En la déployant au pont de la Paix pour la première fois en sol canadien... Monsieur Boyle, que pensez-vous de cette technologie? Je suis d'avis qu'elle doit être déployée dans tous les ports maritimes, y compris ceux de Montréal, Vancouver et Halifax.

Tous les ports d'exportation du Canada doivent disposer de cette technologie, car elle permet de déterminer instantanément, par exemple, si des véhicules volés se trouvent dans les conteneurs des-

tinés à l'Europe ou à d'autres marchés d'exportation. Nous avons entendu dire, par exemple, que moins de 10 % des conteneurs du port de Montréal sont effectivement inspectés, ce qui réduit les besoins en personnel. Bien que cela n'ait pas nécessairement d'incidence sur les emplois, cela fournit instantanément des données précises à 100 % sur ce qui se trouve dans le conteneur.

Monsieur Boyle, pensez-vous que cela aurait un impact énorme dans d'autres régions, dans d'autres ports d'exportation au Canada?

**Thomas Boyle:** Absolument. Il est certain que cela change la donne au poste frontalier terrestre, mais cela s'applique aux ports et aux aéroports.

Je tiens à répéter qu'une partie de ma déclaration était que cela ne supprime pas des emplois; cela donne des outils à ces gens. En soi, un balayage est inutile à moins qu'un agent examine ce balayage et soit en mesure de déceler les anomalies qui peuvent se produire dans une cargaison. Avec l'aide d'outils comme l'intelligence artificielle, il est possible d'identifier les éléments qui sortent de l'ordinaire et de concentrer les ressources sur l'inspection de ces secteurs. Par exemple, dans un conteneur de fret, il n'est pas nécessaire de le démonter entièrement; on peut se concentrer sur une zone qui a été identifiée lors d'un balayage, ce qui permet de gagner du temps et d'être beaucoup plus efficace.

**Fred Davies:** Par exemple, au port de Montréal, chaque conteneur destiné à l'exportation peut passer par ce scanneur à une vitesse moyenne de 10 km/h, sans que le conducteur ait à sortir du camion. Les gens à l'autre bout de la chaîne connaissent l'historique du camion, le nom du conducteur, l'horaire d'entretien du camion, son emplacement, ses antécédents et s'il y a eu, par exemple, des problèmes liés à un crime concernant cette entreprise. Cette technologie pourrait donc résoudre notre problème de vol de voitures en une journée.

**Thomas Boyle:** Le vol de voitures, le trafic de drogue, la traite des personnes... toutes sortes de problèmes peuvent être réglés. Ajoutez l'appariement du visage pour le conducteur, et vous disposez vraiment d'un dossier complet de données à examiner.

• (1155)

**Fred Davies:** Merci.

Je vais changer de sujet et commencer par M. Bieger.

Depuis que nous avons eu des problèmes commerciaux avec les États-Unis, avez-vous remarqué des baisses importantes? Avez-vous effectué un suivi du nombre de visiteurs ayant traversé le pont au cours de l'été? Avez-vous des données qui montrent une baisse du nombre de visiteurs américains au Canada?

**Kenneth Bieger:** Jusqu'ici, la circulation automobile a diminué d'environ 16 % par rapport à l'an dernier. Elle était probablement en baisse d'environ 18 % ou 20 % plus tôt cette année, mais la diminution se situe maintenant autour de 16 % par rapport à l'an dernier, laquelle affichait déjà une baisse de quelque 10 % par rapport aux niveaux d'avant la pandémie.

Nos volumes de camions commerciaux sont légèrement en hausse cette année. Nous attribuons cette augmentation au fait que, en raison des droits de douane, de nombreuses entreprises ont cherché à faire passer leurs cargaisons sur le pont afin d'éviter d'éventuelles incertitudes supplémentaires liées aux tarifs.

**Thomas Boyle:** Je me ferai l'écho des propos de M. Bieger.

De même, au pont de la Paix, la baisse annuelle de la circulation automobile a été d'environ 14 %, encore une fois, en grande partie à cause de la rhétorique washingtonienne et de la réaction au boycottage des Canadiens.

Du côté des États-Unis, nous n'avons pas constaté de hausse marquée du nombre d'Américains qui se rendent au Canada. Cependant, dans le contexte commercial, j'envie M. Bieger et la Commission du pont de Niagara Falls. Nous sommes en fait en baisse d'environ 4 %, mais la plupart des marchandises qui traversent le pont de la Paix sont visées par l'ACEUM, l'accord commercial, et ne sont donc pas touchées par les tarifs.

**Le président:** Merci beaucoup.

[Français]

C'est maintenant à votre tour, monsieur Ramsay.

Vous avez la parole pour cinq minutes.

**Jacques Ramsay (La Prairie—Atateken, Lib.):** Messieurs Bieger et Boyle, j'aimerais savoir quelle est la première chose qui devrait être faite au cours de la prochaine année, ou des deux prochaines années, pour améliorer le fonctionnement de vos installations portuaires.

[Traduction]

**Thomas Boyle:** Je cède la parole à M. Bieger.

**Kenneth Bieger:** Encore une fois, j'ai constaté des améliorations au fil des ans en ce qui concerne la communication entre la CBP et l'ASFC. On parle beaucoup de l'amélioration des communications.

Je voudrais m'assurer, du point de vue du Comité, que cette disposition est vraiment utilisée de manière optimale. Le problème à la frontière reste le même. Plutôt que de s'y attaquer séparément — avec la technologie et certaines idées développées dans deux silos distincts —, il faut s'assurer que les groupes travaillent ensemble, tant sur leurs constats que sur les progrès qu'ils réalisent, les technologies qu'ils voient arriver et les autres aspects du même ordre.

Je veillerais à ce que cela se fasse. Ce serait probablement la première chose que je ferais, parce qu'il s'agit davantage d'une question mondiale.

Je sais que M. Boyle en a parlé dans le cadre de son projet, qui, encore une fois, est excellent, mais tout ce que nous pouvons faire — c'est une simple question de bon sens — pour amener ces agents sur la voie d'inspection primaire avant qu'ils ne se présentent aux guérites sera avantageux. C'est la voie de l'avenir, toute technologie qui pourrait nous aider à faire adopter certaines de ces mesures, n'importe quel règlement et tout ce que nous pourrions faire pour accélérer certains de ces programmes pilotes.

[Français]

**Jacques Ramsay:** J'aimerais que vous complétiez votre réponse. Parlez-vous de partager les mêmes logiciels et les mêmes informations, ou parlez-vous des voies de communication?

[Traduction]

**Kenneth Bieger:** Je pense que je commencerais par les voies de communication et que je m'assurerais que tout ce qui est partagé... Je ne suis pas sûr que l'on puisse aller jusqu'au niveau du logiciel. Pour être honnête avec vous, je ne suis pas au courant de l'information qui circule actuellement. Du côté des ports, nous avons observé une meilleure communication, mais il s'agit de s'assurer que ce ne

sont pas seulement des vœux pieux, que les discussions portent sur des détails précis et qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des secrets quant à la technologie sur laquelle quelqu'un travaille ou quant à celui qui arrive le premier.

Il s'agit d'un effort conjoint pour trouver une solution. Voici comment je vois les choses dans notre port: pourquoi n'utilisons-nous pas la même technologie des deux côtés? Vraiment, entre les deux groupes — et il y a des gens intelligents des deux côtés —, ils devraient trouver la meilleure solution plutôt que deux technologies ou façons de faire distinctes aux deux frontières.

• (1200)

**Thomas Boyle:** Pour reprendre une bonne partie de ce que M. Bieger a dit, il est certain que l'ASFC et les douanes américaines se partagent des données. Le projet que je vous ai présenté dans mon témoignage serait un excellent exemple de la capacité des États-Unis à faciliter les inspections des exportations par l'ASFC. Par conséquent, il s'agit d'avoir une sorte de protocole d'entente selon lequel, quand des renseignements sont transmis au moyen de cette installation de contrôle des exportations, le gouvernement canadien est également au courant de ce qui a été inspecté.

Il y a une chose sur laquelle j'aimerais également me concentrer — encore une fois, pour revenir à cette pensée récurrente de mon témoignage —, c'est que le Canada doit investir dans sa technologie. M. Bieger a parlé tout à l'heure de la panne informatique qui s'est produite il y a environ un mois dans les aéroports et aux postes frontaliers terrestres. Ce genre d'échec n'est pas sans précédent. C'est arrivé en 2018 pour une seule journée. Celle-ci a duré trois jours et a causé des ravages à la frontière, ainsi que dans les collectivités du côté américain. Investir dans la mise à niveau des logiciels, des serveurs et d'autres équipements de TI revient à s'assurer que la frontière sera gérée efficacement.

[Français]

**Le président:** Merci beaucoup, messieurs Boyle et Bieger.

[Traduction]

Merci beaucoup d'avoir pris le temps et fait l'effort d'être présents virtuellement ou physiquement. Vos commentaires ont été très appréciés et nous aideront à formuler les recommandations que nous soumettrons ensuite au gouvernement.

Passez une excellente journée.

Pour le reste d'entre nous, nous allons suspendre la séance pendant cinq minutes afin de pouvoir accueillir nos autres témoins.

• (1200)

(Pause)

• (1205)

[Français]

**Le président:** Nous sommes maintenant prêts à commencer la deuxième partie de cette rencontre.

Nous avons la chance de recevoir Christian Leuprecht, professeur titulaire au Collège militaire royal du Canada. Il connaît déjà les consignes. Nous avons la chance de le recevoir pendant presque une heure, alors nous pourrions avoir de bonnes discussions.

Monsieur Leuprecht, vous disposez de cinq minutes pour votre mot d'introduction.

• (1210)

**Christian Leuprecht (professeur titulaire, Collège militaire royal du Canada):** Je vous remercie, monsieur le président.

[Traduction]

Depuis près de vingt ans, je rédige des articles sur la gestion sûre et sécuritaire des frontières et j'ai récemment publié deux livres sur le sujet que le Comité étudie. Je fais également partie du plus grand réseau de recherche au monde sur les frontières. Dans ce cadre, je collabore beaucoup sur les questions frontalières canado-américaines avec des collègues clés des États-Unis. Je dirige également des programmes de recherche connexes sur la criminalité financière et économique transnationale et j'entretiens des relations avec les principaux intervenants et entités fédéraux, provinciaux, locaux, du secteur privé et de la société civile chargés de la sécurité nationale et de la gestion frontalière.

Les frontières comptent parmi les questions les plus litigieuses du XXI<sup>e</sup> siècle sur le plan politique. Les citoyens ont des gouvernements qui gardent le contrôle de leurs frontières, notamment en ce qui a trait aux personnes et à tout ce qui entre au pays. Le Canada fait partie des très rares pays occidentaux qui n'ont aucun contrôle de sortie sur les marchandises ou les personnes. Il n'est pas étonnant que nous ayons un problème démesuré alors que nous ne faisons pas d'inspection des conteneurs au port de Montréal. Quand de la marijuana canadienne se retrouve en Allemagne par centaines de livres, et que de la méthamphétamine canadienne apparaît en Nouvelle-Zélande, le Canada cause de sérieux problèmes à nos alliés.

L'expérience européenne suggère qu'une partie importante des citoyens ont le sentiment que leur gouvernement est en train de perdre le contrôle des frontières du pays et sont prêts à endosser des mesures populistes et illibérales difficiles à concilier avec la Constitution et l'état de droit. Un nouveau sondage de CBC/Radio-Canada publié aujourd'hui renforce le consensus sur l'immigration au Canada, qui est en train de s'effriter. Cette perception n'est pas nouvelle. L'Entente sur les tiers pays sûrs a été conclue en grande partie parce que les États-Unis craignaient que le Canada ne soit faible en matière d'immigration. La capacité ou l'incapacité de l'État à gérer efficacement les frontières est au cœur de la protection de la souveraineté politique et économique des institutions démocratiques au XXI<sup>e</sup> siècle.

[Français]

**Le président:** Excusez-moi de vous interrompre, monsieur Leuprecht.

L'interprétation fonctionne-t-elle bien?

**Claude DeBellefeuille:** L'interprète doit travailler à la vitesse de la lumière.

**Christian Leuprecht:** Voulez-vous que je ralentisse?

**Le président:** Si vous pouviez parler un peu plus lentement, ce serait bien, parce que la densité de votre discours est élevée.

**Christian Leuprecht:** D'accord.

[Traduction]

Le Canada se trouve dans la position unique de partager une frontière avec la plus grande économie du monde. Pour le Canada, le maintien d'une frontière ouverte avec les États-Unis est essentiel sur le plan économique; ce n'est pas le cas pour les États-Unis.

Le Canada partage également une frontière terrestre avec le plus grand marché d'armes et de drogues au monde. Ces asymétries gé-

nèrent des effets criminogènes qui précipitent nécessairement les retombées négatives. En 2024, 88 % des armes à feu saisies par le service de police de Toronto provenaient des États-Unis.

Premièrement, notre cadre de gestion des frontières n'est pas bien positionné pour relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Le système international de détermination du statut de réfugié, par exemple, a été conçu pour une époque où les déplacements étaient difficiles et coûteux. Il était difficile d'obtenir de l'information sur les voyages, et on supposait que les principales menaces pesant sur les citoyens provenaient des acteurs étatiques. Aujourd'hui, les voyages sont peu coûteux et faciles. L'information est omniprésente, et les vecteurs de menace émanent principalement d'acteurs non étatiques à multiples facettes et bien financés dans des phénomènes naturels comme le changement climatique.

Autrement dit, l'ontologie de notre approche en matière de gestion des frontières est fondée sur le territoire, tandis que les vecteurs de menace que nous essayons de contenir et de perturber sont caractérisés par la mobilité transnationale des personnes, de l'argent, des drogues, du commerce illicite, du terrorisme et ainsi de suite.

L'ACEUM illustre la territorialité « déconnectée » du Canada. Avec des camions scellés du Mexique à destination du Canada, le Mexique fait maintenant partie de la frontière terrestre du Canada.

Deuxièmement, la nature des frontières est en train de changer. Les frontières sont repoussées vers l'extérieur, par exemple sous la forme d'un précontrôle, comme des autorisations de voyage améliorées, un contrôle préalable du fret et des personnes entrant au pays, et vers l'intérieur — pensez aux déportations.

De plus, une grande partie du blanchiment d'argent, de la fraude et de la radicalisation se fait dans le cyberspace, qui n'a pas de frontières. Les gens voient la frontière comme une ligne, mais les vecteurs de menace sont presque impossibles à gérer efficacement. Ils doivent être gérés bien avant d'atteindre la frontière. Cela exige beaucoup de coopération, de coordination — comme le programme Shiprider, que les États-Unis veulent maintenant étendre aux domaines terrestre et aérien — et de collaboration.

Troisièmement, depuis plus de 85 ans, le Canada et les États-Unis ont une stratégie frontalière commune pour se soutenir mutuellement. Après les attentats du 11 septembre, l'approche adoptée par le premier ministre de l'époque, Jean Chrétien, pour maintenir la frontière ouverte consistait à rassurer les États-Unis que le Canada était derrière eux. Le Canada a modifié ses lois et sa position en matière de sécurité nationale en quelques semaines ou mois. M. Chrétien a intuitivement compris que pour garder la frontière ouverte, il fallait qu'elle soit bien gérée.

Les administrations Biden et Trump, le Congrès et le caucus de la frontière nord des États-Unis ont dit à maintes reprises clairement que, à tort ou à raison, le Canada ne respecte plus sa part du marché. Ils sont particulièrement préoccupés par le fait que le Canada est devenu une porte d'entrée de grande valeur et à faible risque vers les États-Unis, dont les faiblesses législatives et structurelles proliférantes sont exploitées par des acteurs étatiques et non étatiques puissants et dévoués pour miner le tissu social, la prospérité économique...

• (1215)

**Le président:** Il vous reste 30 secondes, monsieur Leuprecht.

**Christian Leuprecht:** ... et l'intégrité territoriale des États-Unis.

Je vais m'arrêter ici.

**Le président:** Je suis désolé que nous ayons dû vous interrompre brusquement, mais il y aura évidemment du temps pour revenir sur certains des points que vous auriez aimé soulever.

Nous passons maintenant à Mme Kirkland, pour six minutes.

**Rhonda Kirkland (Oshawa, PCC):** Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur Leuprecht.

Je vous remercie de votre premier témoignage rapide. Je crois comprendre que ce sont beaucoup d'informations à relayer en très peu de temps.

Vous avez dit tellement de choses intéressantes, et j'ai aussi prêté attention à certaines de vos entrevues. J'ai donc quelques questions au sujet de ces entrevues ainsi que de votre témoignage d'aujourd'hui. Vous avez dit lors de l'une d'entre elles que le Canada avait quatre ans pour sécuriser la frontière. Il n'a pas agi, et il semble que ce soit pour des raisons politiques. Pourquoi pensez-vous que nous n'avons pas agi, et quelles étaient ces raisons politiques?

Diriez-vous que notre incapacité à renforcer notre frontière contre le crime organisé et la migration illégale a porté atteinte à notre crédibilité auprès des États-Unis en ce moment?

**Christian Leuprecht:** Mon collègue, Kim Nossal, a publié en 2023 un livre intitulé *Canada Alone* dans lequel il met en garde contre la trajectoire du Canada, qui perd rapidement la confiance de ses alliés et partenaires les plus proches, et contre le fait qu'il est préjudiciable à la souveraineté économique et politique du Canada de rester sur la même voie. Son argument était simple: les défis de la deuxième administration Trump auraient pu être anticipés. Dans le livre, il décrit tout ce que l'administration Trump a fait au cours des premiers mois de son mandat. Il explique qu'au Canada, nous avons choisi de faire l'intermède de quatre ans pour prétendre que la première administration Trump était une aberration plutôt que la nouvelle normalité, la nouvelle normalité structurelle, dans nos relations et que nous n'avions pas réussi à nous y préparer.

J'ai de l'empathie pour les politiciens. Ils répondent à la demande du public. En l'absence de demande évidente de la part du public, il est peu probable qu'ils agissent, et il n'y avait pas beaucoup de demande de la part du public, à part quelques geeks comme moi qui en parlaient. Cependant, nous devons comprendre que l'inaction à la frontière nuit vraiment aux gens. Il existe un secteur important et actif de trafic d'êtres humains. Nous avons une importante industrie du commerce illicite qui fait entrer au pays de grandes quantités de tabac de contrebande, par exemple, qui sont vendues d'une manière qui nuit à la santé publique et aux recettes fiscales du Canada. Je vous ai donné des exemples concernant la prolifération des drogues.

Nous savons que l'une des deux institutions financières mondiales du pays a fait l'objet d'accusations de complot criminel et qu'elle a plaidé coupable aux États-Unis, et que ce pays a imposé à cette banque des restrictions en matière de capitalisation boursière. Par conséquent, cela nuit considérablement à la capacité du Canada de soutenir la concurrence sur les marchés financiers mondiaux, lorsque l'une de ses deux institutions financières mondiales se voit imposer ces plafonds.

Vous pouvez imaginer, si vous regardez la frustration du procureur général de l'administration de M. Biden quand il a annoncé la

mise en accusation contre cette banque... une banque canadienne a été accusée et a par la suite plaidé coupable d'avoir conspiré dans le trafic de fentanyl, contribuant à miner le tissu social des États-Unis. Vous vous demandez alors pourquoi nous pourrions avoir un problème de confiance et de réputation non seulement avec les États-Unis, mais, comme je l'ai souligné, de plus en plus avec nos alliés les plus proches.

● (1220)

**Rhonda Kirkland:** Je vous en remercie.

Je vous remercie d'avoir intégré la composante humaine dans ce que vous avez dit. Je n'en ai pas encore parlé dans le cadre de mes fonctions de députée, parce que cela me rend émotive. Par conséquent, avant de poser des questions sur les points de rupture... Au cours des dernières élections fédérales, j'ai perdu le fils de mon frère, mon neveu, à la suite d'une surdose de fentanyl accidentelle. J'en parlerai plus longuement lorsque je pourrai le faire sans émotion, mais j'apprécie beaucoup que vous ayez apporté cet aspect humain à la question.

J'ai une formation en thérapie éducative. Parfois, on nous accuse de regarder le négatif. On examine toujours les aspects négatifs — la raison pour laquelle les étudiants ont des difficultés — mais pour ce qui est des aspects négatifs, il faut parfois examiner ces points de rupture afin de trouver une façon de résoudre le problème que nous avons. J'ai donc quelques questions à ce sujet.

Nous avons entendu dire à maintes reprises que le fentanyl et les produits chimiques précurseurs circulent dans les ports canadiens et traversent la frontière. Plus précisément, où se situent les points de rupture les plus importants en matière de détection et d'application de la loi? Donnez-nous simplement vos deux principaux points de défaillance pour gagner du temps.

De plus, où se trouve la coordination fédérale entre Sécurité publique, l'ASFC et la GRC? Où voyez-vous que cette défaillance se produit entre eux? Quelles réformes structurelles pourriez-vous suggérer pour combler ces lacunes?

**Le président:** Répondez en 30 secondes environ.

**Rhonda Kirkland:** Oh, je suis désolée. C'est beaucoup pour 30 secondes.

**Christian Leuprecht:** Je peux le faire en 30 secondes.

Ce qui me frustre, c'est que nous démantelons des dizaines de super laboratoires au pays et que, le plus souvent, pas une seule personne n'est accusée. Notre incapacité à sévir contre les barons du crime organisé transnational au Canada montre que nous ne sommes pas bien positionnés et que nous n'avons pas la structure nécessaire pour lutter contre ces vecteurs de menaces transnationales. Le simple fait d'ajouter quelques personnes ici et là ou de rafistoler un peu la loi ne règlera pas le problème si nous ne nous engageons pas politiquement à restructurer notre position en matière de sécurité nationale. Nos alliés aux États-Unis, en Australie et au Royaume-Uni ainsi que plusieurs alliés européens l'ont fait; nous ne l'avons pas fait.

En ce qui concerne la coordination, je dirais que nous avons actuellement une assez bonne coordination fédérale. Là où nous manquons beaucoup de coordination, c'est avec nos intervenants provinciaux, locaux, du secteur privé et de la société civile. C'est tout un témoignage en soi.

**Le président:** Je m'excuse de vous interrompre. Nous aurons l'occasion de revenir au témoin.

**Rhonda Kirkland:** Comme il s'agissait d'une question très approfondie, auriez-vous l'obligeance de fournir au Comité un document écrit un peu plus détaillé? Merci.

**Le président:** Merci.

Je cède maintenant la parole à Mme Acan pour six minutes.

**Sima Acan (Oakville-Ouest, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Merci d'être parmi nous aujourd'hui, monsieur Leuprecht.

Notre gouvernement a annoncé récemment des investissements pour embaucher 1 000 agents de la GRC et 1 000 agents de l'ASFC. Comme il a été mentionné plus tôt au Comité, le plan frontalier du Canada vise à renforcer les opérations de sécurité transfrontalières grâce à l'infrastructure, à la technologie et à l'échange de renseignements. Ce sont les premières étapes pour renforcer notre frontière et nos capacités d'application de la loi à l'échelle du pays.

D'après votre expertise et votre réponse récente, quels investissements supplémentaires le gouvernement devrait-il faire pour renforcer nos capacités le long de la frontière?

[Français]

**Christian Leuprecht:** Je vous remercie de cette importante question.

[Traduction]

En ce qui concerne la GRC, je suis d'avis que l'argent n'est pas le problème principal. Le fonctionnement de l'organisation et son incapacité à concrétiser certaines des priorités politiques les plus importantes du gouvernement fédéral donnent à penser que nous avons besoin d'une réforme structurelle sérieuse en ce qui concerne les services de police nationaux et fédéraux au pays.

À la fin de son mandat, après avoir été au pouvoir pendant près d'une décennie, l'ancien premier ministre s'est exprimé publiquement sur cette question dans son livre blanc. Cela devrait nous pousser à réfléchir et c'est une grande source de frustration pour nos alliés.

À la lumière de ce que je vous ai dit, embaucher plus d'agents de l'ASFC ou de la GRC ne va pas résoudre notre problème. À mon avis, aucun de ces agents de l'ASFC ne devrait être affecté en première ligne. Ils devraient tous faire du travail de renseignement et d'enquête, parce que la gestion de la frontière est une question très complexe qui nécessite des compétences spécialisées. Notre faiblesse réside dans notre capacité à gérer des situations complexes... Nous manquons de ressources pour contrer les menaces à la frontière et pour collaborer avec nos alliés.

En ce qui concerne l'échange de renseignements, oui, nous avons un nombre croissant d'agents de liaison qui travaillent avec des institutions clés aux États-Unis et dans d'autres pays. Il est malheureux, à mon avis, que le Canada semble avoir récemment pris cette mesure en réponse aux demandes des États-Unis. Ces mesures avaient été proposées bien avant, mais malheureusement, dans certains cas, elles n'avaient pas été mises en œuvre. Quelle est la valeur de ces agents de liaison? Où sont les études et les preuves?

D'après ce que je constate, il y a beaucoup de frustration au sein de certaines agences américaines, du moins, qui disent qu'il est très difficile de travailler avec des collègues canadiens. Les exigences, la réglementation et les politiques sont tellement écrasantes qu'elles feraient aussi bien de ne même pas s'en occuper. Les formalités ad-

ministratives qui prennent une demi-heure ou une heure aux États-Unis prennent une demi-journée ou une journée.

Je comprends l'importance de respecter la réglementation et la procédure appropriées, mais il y a un équilibre délicat entre le fait que le gouvernement assume certains risques politiques, financiers et de réputation et qu'il refile tous les risques aux agences, avec les politiques, les procédures et les règlements. Cela signifie que nous ne pouvons pas demander à ces personnes de faire le travail d'enquête et de renseignement que nous souhaitons, car elles passent tout leur temps à gérer les risques pour le gouvernement.

• (1225)

**Sima Acan:** Je suppose que votre expertise est mise à profit et que vous présentez toutes ces recommandations aux agences et au personnel de l'État.

**Christian Leuprecht:** Je serai heureux de collaborer avec vous à la rédaction de mémoires ou de recommandations supplémentaires que le Comité pourrait souhaiter.

Mes observations, surtout au sujet de la GRC, ont été consignées dans ce qui est, à ma connaissance, la plus longue étude sur la GRC qui n'ait pas été commandée par le gouvernement. On y énumère, je crois, 70 études différentes qui ont été réalisées au fil des ans sur la GRC. Je ne connais pas le chiffre exact. Il faudrait que je vérifie.

Je veux dire que nous travaillons sur cette question depuis des décennies et que nous ne cessons de tergiverser. Nous pensons pouvoir régler les problèmes en embauchant un nouveau commissaire.

**Sima Acan:** En complément, y a-t-il d'autres modèles de sécurité et de contrôle des frontières chez les alliés et les partenaires du Canada, notamment les membres du Groupe des cinq, dont on pourrait tirer des leçons pour la frontière canado-américaine?

En quoi la gestion de la frontière canado-américaine diffère-t-elle de celle d'autres pays?

**Le président:** Il vous reste une minute.

**Christian Leuprecht:** Mon point de départ est que, qu'il s'agisse du maintien de l'ordre au pays ou à la frontière, je pense que nous avons besoin d'un programme systématique de perfectionnement professionnel. L'armée dispose notamment d'un programme systématique pour former les officiers, en particulier les membres du rang et les sous-officiers, à mesure qu'ils gravissent les échelons. Ce n'est pas le cas au sein des services de police, même si l'ASFC s'y prend un peu mieux. Cela signifie que nous n'exploitons jamais pleinement le potentiel de notre personnel, surtout au niveau des agents et des cadres.

Il s'agit d'un investissement très modeste qui rapporte gros. Le plus important, ce ne sont pas les protocoles d'entente, la technologie et ainsi de suite, mais bien notre personnel et l'investissement dans celui-ci afin de tirer le meilleur parti de son savoir-faire.

Je dis depuis longtemps que nous avons aussi besoin d'une agence spécialisée au Canada pour s'occuper de la frontière. Le Canada est très différent en ce sens qu'il compte deux agences, à savoir une agence spécialisée qui gère les points d'entrée et une agence généraliste qui gère non seulement la frontière, mais dont le commissaire jouit du contrôle le plus étendu parmi les corps policiers de toutes les démocraties au monde. Nous nous demandons pourquoi nous avons tant de problèmes avec cette organisation: nous lui en demandons trop sur un éventail trop large.

Je peux vous présenter des mémoires sur d'autres modèles, mais je pense qu'en définitive, tout repose sur la volonté politique. Il s'agit de comprendre que la sécurité est la tâche principale d'un gouvernement. Tant que nous ne comprenons pas que c'est le premier facteur déterminant...

**Le président:** Merci, monsieur Leuprecht. Je suis désolé de vous interrompre encore une fois.

• (1230)

[Français]

Voilà qui m'amène à me tourner vers Mme DeBellefeuille.

Madame DeBellefeuille, vous avez la parole pour six minutes.

**Claude DeBellefeuille:** Merci, monsieur le président.

Monsieur Leuprecht, je vous remercie beaucoup d'être présent parmi nous aujourd'hui. Cela fait du bien d'entendre votre analyse, qui sort un peu du cadre dans lequel nous avons commencé notre étude.

L'Agence des services frontaliers du Canada, ou ASFC, a annoncé en grande pompe qu'elle affecterait 1 000 agents frontaliers et 1 000 agents de la GRC de plus aux frontières. Toutefois, on sait qu'il faut en affecter beaucoup plus.

L'ASFC et la GRC règlent les problèmes qui reçoivent de l'attention médiatique ou politique en affectant les ressources nécessaires pour les régler, qu'il s'agisse de vols d'autos ou d'autres problèmes aux frontières.

Quel secteur délaisse-t-on en agissant de la sorte? On délaisse celui du renseignement et des enquêtes, parce qu'on y affecte un nombre limité de ressources humaines, qui ne répondent pas nécessairement aux besoins du moment.

Vous nous dites que, si on veut déployer ses ressources là où on en a besoin, on devrait peut-être analyser de façon plus pragmatique comment nous les utilisons, c'est-à-dire en optimisant les compétences du personnel de la GRC et des agents frontaliers. Vous proposez donc de procéder à une analyse plus localisée des besoins pour chaque point d'entrée, plutôt que de gérer les ressources de manière plus générale.

Si je comprends bien, vous proposez une analyse des ressources plus adaptée à chaque point d'entrée de l'ASFC. Est-ce exact?

**Christian Leuprecht:** Voilà une excellente analyse, madame.

J'aimerais aborder trois points.

D'abord, en ce qui concerne les ressources, la GRC est l'exemple par excellence d'une organisation qui, en raison de contraintes considérables, doit constamment réaffecter ses ressources en fonction des priorités politiques. C'est ce qui explique pourquoi elle peut rarement développer l'expertise nécessaire, parce que, d'un jour à l'autre, elle s'attend à ce que les priorités changent.

Par exemple, si l'on décide d'affecter des agents de la GRC à un point d'entrée au lieu d'appliquer une stratégie plus systématique, il doit s'agir d'une équipe spécialisée, qui se concentrera à vie sur les frontières.

Ensuite, le Canada ne dispose pas des ressources nécessaires pour évaluer le renseignement stratégique. S'il veut atteindre certains objectifs à des fins stratégiques, il doit adopter une perspec-

tive stratégique globale afin de pouvoir bien affecter ses ressources à des priorités stratégiques.

À mon avis, il existe deux types de priorités: d'une part, les priorités de sécurité nationale, et, d'autre part, les priorités...

[Traduction]

pour répondre à Mme Kirkland, ce sont elles qui causent le plus de tort.

[Français]

Cependant, sans un bon aperçu global, nous ne pouvons pas vraiment allouer nos ressources de façon stratégique à des fins stratégiques.

**Claude DeBellefeuille:** Je m'excuse de vous interrompre, mais on sait que la Fédération de la police nationale trouve pénible que le gouvernement change de priorité trop souvent. Par exemple, elle alloue ses ressources à la lutte contre le crime organisé, puis un gouvernement ou un ministre change, et la priorité change aussi. Comme vous le dites, ce n'est donc pas possible de développer des expertises et de poursuivre le travail entamé. Beaucoup de chantiers ont été commencés, et les policiers et les agents frontaliers se promènent de priorité en priorité.

Il faut dire que les sphères supérieures de la Gendarmerie royale du Canada, ou GRC, et de l'Agence des services frontaliers du Canada, ou ASFC, ne semblent pas être nécessairement à l'écoute de leurs bases, mais plutôt à l'écoute du politicien qui veut marquer des points et qui se soucie moins du plan stratégique à court et à long terme.

**Christian Leuprecht:** Dans ce pays, les politiques de sécurité publique se font à l'envers. Nous faisons toutes sortes de politiques, puis nous estimons que ça va permettre d'atteindre un plus grand objectif. Ce qu'il nous manque, c'est une stratégie de sécurité nationale pour bien cibler toutes les autres politiques que nous faisons. La dernière stratégie de la sorte date de 2004.

Un autre point, que vous avez bien soulevé, est l'aspect localisé de tout ça. Depuis septembre 2001, on a centralisé la manière dont on gère la politique de sécurité frontalière. Cependant, les problèmes aux frontières sont très localisés. Par exemple, au Québec, tout est relié à la protection de la langue et de la culture, y compris la façon de gérer les flux transfrontaliers. Il faut donc avoir une politique plus nuancée et plus sensible au passé, aux flux et aux besoins des communautés locales autour de la frontière, y compris en ce qui a trait aux flux économiques.

• (1235)

**Claude DeBellefeuille:** Monsieur le président, me reste-t-il du temps?

**Le président:** Il vous reste 40 secondes.

**Claude DeBellefeuille:** Monsieur Leuprecht, j'aimerais que vous vous prononciez sur la recommandation selon laquelle la GRC et l'AFSC devraient être mieux liées avec les ordres de gouvernement des zones où il y a un port d'entrée, et ce, dans un but d'information, de formation et d'augmentation de la connaissance. Elles devraient chercher à collaborer en matière de collecte de données et d'observation.

Je ressens une ouverture à la GRC, mais pas nécessairement à l'ASFC. Qu'en pensez-vous?

**Christian Leuprecht:** À mon avis, dans des localités comme celles du Québec rural, c'est certainement difficile de gérer les questions de sécurité publique d'une agence dont les politiques et la structure servent et reflètent les objectifs d'Ottawa. Ce que je veux dire par là, c'est qu'il me semble que la structure actuelle de la GRC ne se prête pas tellement à la réalisation de ses objectifs. Sans restructuration, ça va continuer ainsi. Les policiers, les associations policières, les politiciens et le grand public vont continuer d'être frustrés par les résultats de cette agence, qui n'est pas structurée de manière à répondre à ce type de besoins nuancés.

**Le président:** Je vous remercie de ces échanges.

Monsieur Gill, vous avez la parole.

[Traduction]

**Sukhman Gill (Abbotsford—Langley-Sud, PCC):** Merci, monsieur Leuprecht, de votre présence. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Vous avez évoqué le gouvernement américain et l'administration Trump, en disant essentiellement que les politiques d'immigration et le contrôle accru à la frontière qu'ils exigeaient... Pourquoi croyez-vous que le gouvernement libéral n'a pas pris rapidement les mesures évidentes qui s'imposaient pour renforcer la sécurité à la frontière et fournir les ressources nécessaires avant que les passages illégaux, la contrebande et les activités du crime organisé n'explorent au Canada?

**Christian Leuprecht:** Je vais revenir à un paragraphe que j'ai sauté, mais qui renferme, je pense, une réponse stratégique à votre question.

J'y disais que mon regretté collègue de l'Université Queen's, Nils Orvik, a prévenu que, comme le Canada est le plus petit partenaire dans le dilemme de la souveraineté continentale, sa stratégie face aux États-Unis doit être de se défendre contre l'aide, c'est-à-dire d'écarter les offres d'aide non sollicitées. Cela signifie, pour le Canada, d'établir et de maintenir sa crédibilité en matière de défense et de sécurité auprès de son grand voisin afin de préserver la capacité du Canada à prendre des décisions souveraines.

Bien entendu, une fois que les États-Unis interviennent et nous aident, nous limitons considérablement notre capacité à prendre des décisions qui sont dans l'intérêt des citoyens canadiens, comme en témoigne le gouvernement légitimement élu de ce pays. Une approche plus énergique, robuste, bilatérale et bipartite de la gestion de la sécurité frontalière est essentielle pour contrer le consensus bipartite aux États-Unis selon lequel le Canada constitue un handicap pour les États-Unis en raison de ses déficits réels et perçus en matière de sécurité et de défense.

**Sukhman Gill:** Je vous remercie.

Je veux m'assurer que les réponses restent concises au fil de notre discussion, mais selon vous, comment aurions-nous pu éviter ce genre de situation?

**Christian Leuprecht:** Alan Bersin, un ancien dirigeant du CBP sous l'administration Obama et moi-même proposons depuis plusieurs décennies ce que nous appelons le NORAD 2.0, qui prévoit que les deux pays s'accordent pour dépolitiser la gestion de la frontière en la confiant à des professionnels, y compris les infrastructures liées au renseignement, à l'application de la loi et aux enquêtes connexes. Je pense que nous avons une occasion à saisir. Le côté positif du défi auquel nous sommes confrontés avec notre voisin du Sud est précisément que nous pouvons proposer de nouvelles

structures qui pourraient mieux servir nos intérêts mutuels. Je pense que le fait de retirer la politique de l'équation et de laisser des professionnels s'en occuper nous a très bien servi en matière de défense continentale. Je pense que nous serions bien avisés de faire de même à la frontière.

**Sukhman Gill:** Compris. Je vous remercie.

Quelles sont les conséquences des échecs d'aujourd'hui? Quelle incidence ont-ils sur nous, non seulement pour notre sécurité nationale, mais aussi pour la sécurité de nos collectivités, le moral des agents et la confiance du public?

● (1240)

**Christian Leuprecht:** Le problème, c'est que nous composons maintenant avec un décalage très important. Je pense que la tentation des politiciens a été...

Il s'agit d'un domaine très complexe. Il comporte de nombreuses composantes. C'est très dynamique. J'ai l'impression, et vous me direz si je me trompe, que les politiciens voient les choses ainsi: ce sera vraiment difficile et très risqué, alors essayons simplement de mettre des pansements dessus, de faire avancer le train, en espérant qu'il ne déraile pas, laissons à quelqu'un d'autre le soin de régler la situation et repoussons le problème à plus tard. Le problème réside dans l'écart entre la situation souhaitée et les défis auxquels nous sommes confrontés en raison des menaces transnationales provenant d'acteurs étatiques et non étatiques. Les attentes des États-Unis et de leurs alliés continuent de croître de manière exponentielle. Quelle est la stratégie pour réduire cet écart, tant du point de vue des opérations que de la perception qu'ont nos partenaires les plus proches?

**Sukhman Gill:** Je crois que vous avez raison. Je crois que le gouvernement actuel ne prend pas ces précautions au sérieux et, comme vous l'avez dit, il se contente d'appliquer des pansements pour l'instant.

Puisque nous constatons que les promesses du gouvernement libéral ne sont pas tenues et qu'il ne semble pas vraiment pressé de trouver des solutions rapides aux problèmes qui touchent nos frontières, peut-on dire que ce gouvernement continue de ne pas prendre ces enjeux au sérieux aujourd'hui?

**Le président:** Il vous reste 20 secondes.

**Christian Leuprecht:** L'attention que porte le premier ministre à la collaboration avec ce que j'appelle les équipes multifonctionnelles conjointes permet de nous sortir du cloisonnement ministériel. Elle nous aide à rassembler les bons experts pour résoudre des problèmes ciblés, avec des attentes très claires et des jalons précis qui reflètent l'ampleur, le rythme, la masse et la qualité. Ce sont de bonnes façons de recadrer le problème. Il appartient désormais au gouvernement de montrer qu'il peut réellement livrer la marchandise.

**Le président:** Merci, monsieur Leuprecht.

[Français]

C'est maintenant à votre tour, madame Dandurand. Vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

**Marianne Dandurand:** Merci.

Je vous remercie de vos commentaires. C'est très intéressant de vous entendre.

J'ai entendu mes collègues conservateurs parler, et vous faire parler, de la confiance du public, des risques pour la réputation et d'autres choses du genre. Tout récemment, le chef conservateur, Pierre Poilievre, a parlé de la direction de la GRC en disant notamment qu'elle est « méprisable ».

Du point de vue de la sécurité nationale dans une affaire intérieure et du rôle d'institutions comme la GRC, quelles sont les conséquences d'une perte perçue de légitimité institutionnelle? Cela pourrait-il nuire à la coopération au sein du Canada ou avec nos partenaires lorsque nos dirigeants parlent ainsi de notre haute direction?

**Christian Leuprecht:** Je pense qu'à bien des égards, les dirigeants de la GRC se trouvent dans une situation impossible par rapport à nos attentes à son endroit. Comme je l'ai mentionné, nous pourrions peut-être en faire beaucoup plus pour préparer plus efficacement nos responsables de la sécurité nationale aux défis et aux tâches que nous leur confions. Je crois que nous devons toujours avoir confiance que tous les fonctionnaires canadiens, dont moi-même dans mon rôle de professeur au Collège militaire royal, font chaque jour de leur mieux pour servir les intérêts du pays, du gouvernement en place, de ses institutions et de sa population.

Par contre, nous pourrions poser des questions difficiles: pourquoi certaines critiques, peut-être pas aussi prudentes que nous le souhaiterions, semblent refléter non seulement les frustrations d'un chef de l'opposition, mais aussi celles de certaines associations de policiers, de certains députés, de certaines provinces, de certaines forces policières et de certains gouvernements locaux, ainsi que de certains de nos alliés et partenaires? Quel est notre rôle en tant qu'autorité politique pour fournir les orientations, les ressources, la structure et les capacités nécessaires afin d'aider les gens à réussir les tâches attendues d'eux pendant cette période complexe et difficile?

**Marianne Dandurand:** Merci.

Récemment, devant le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, vous avez parlé de la stratégie canadienne pour l'Arctique. Vous avez parlé de la défense comme d'un investissement dans l'innovation en matière de technologie de recherche. Vous avez parlé de la société de drones européenne Hel-sing et de la puissance de l'algorithme derrière ces drones. Pouvez-vous nous parler des compétences pointues dont nous disposons au Canada et de la façon dont elles peuvent être utilisées pour appuyer les efforts le long de la frontière américaine?

• (1245)

**Christian Leuprecht:** La question de l'investissement est très importante. Vous savez peut-être que j'ai une vie distincte dans la gouvernance de la police où j'ai travaillé très dur — et je pense que nous y parvenons — pour changer le discours concernant l'argent que nous investissons dans la police locale. Quel est le rendement de cet investissement? Comment les autorités politiques définissent-elles nos attentes en matière de plans stratégiques clairs et d'indicateurs mesurables, au lieu de simplement dire: « Voici plus d'argent. Allez-vous faire quelque chose d'un peu différent ou la même chose »? Les politiciens parlent d'investissements, mais où est la responsabilité publique à l'égard de ces investissements et des objectifs que nous visons grâce à eux? Tenons les dirigeants des institutions responsables de l'utilisation des fonds publics que nous investissons pour répondre aux attentes du gouvernement en place.

Quant à la haute technologie, cet environnement évolue très rapidement. Je pense que pendant la campagne électorale, le premier

ministre a parlé d'approvisionnement; il parle maintenant d'investissements. Je pense que cela reflète en partie la reconnaissance du fait que nous ne pouvons pas nous procurer une grande partie de ce que nous recherchons, soit parce que cela n'existe pas sur le marché, soit parce que nous ne sommes pas en mesure de nous le procurer.

Ce que je veux dire, c'est que si vous voulez vendre des drones au Canada en tant qu'entreprise innovatrice, vous ne pourriez pas le faire à cause de ce que nous faisons. Nous achetons des drones qui ont certains effets. Les algorithmes et les IA ont tous été beaucoup plus rapides que les drones et les effets que nous devons obtenir avec ces drones. Ce qu'il nous faut, c'est l'algorithme et l'intelligence artificielle, puis construire le drone lui-même pour obtenir ces effets.

[Français]

**Le président:** Merci.

[Traduction]

**Christian Leuprecht:** Qu'allons-nous faire pour que le gouvernement devienne une organisation axée sur les données qui reflète ces priorités?

[Français]

**Le président:** Merci, professeur Leuprecht. Je suis désolé de vous interrompre de nouveau. Je le fais toujours avec grand regret, mais c'est mon travail.

Madame DeBellefeuille, vous avez la parole pour deux minutes.

**Claude DeBellefeuille:** Merci, monsieur le président.

Je me questionne au sujet de l'obligation de rendre compte et de la responsabilité du ministre de la Sécurité publique. Souvent, le ministre se dégage de ses responsabilités en disant que l'Agence des services frontaliers du Canada est une agence indépendante, qu'il ne peut pas lui dire quoi faire ni comment faire. À mon avis, c'est une façon d'esquiver son obligation de rendre compte et sa responsabilité.

J'aimerais savoir comment on pourrait augmenter la responsabilité et l'obligation de rendre des comptes d'un ministre qui doit assurer la sécurité des frontières et la sécurité nationale, mais qui, d'une certaine façon, se décharge de sa responsabilité en la confiant à une agence indépendante.

**Christian Leuprecht:** Tout d'abord, je crois que la responsabilité de n'importe quel ministre est d'établir trois, quatre, peut-être cinq priorités pour son ministère, afin de s'assurer que tous les fonctionnaires savent très bien quel est l'objectif. Il ne s'agit pas d'une douzaine ou d'une trentaine de priorités, mais de trois, quatre ou cinq priorités. Je dirais que le ministre s'attend nettement à ce que ses fonctionnaires affectent les ressources humaines et financières de façon à ce qu'elles soutiennent le mieux possible ses priorités.

Ensuite, je crois que le ministre est plus en mesure de donner des directives très claires quant à ses attentes à l'égard de son ministère. Troisièmement, je pense que le service public fédéral, en gros, n'est pas structuré de façon à atteindre les objectifs des priorités en matière de politique publique du gouvernement actuel.

**Claude DeBellefeuille:** Seriez-vous d'accord pour qu'on nomme un « ministre des Frontières », qui aurait l'unique responsabilité d'assurer la gestion des frontières et qui devrait rendre des comptes quant à la sécurité de celles-ci?

**Christian Leuprecht:** Je ne suis pas convaincu qu'il faille plus de ministres, tout au contraire. Des pays beaucoup plus larges dont le cabinet est composé de très peu de ministres, comme l'Allemagne, réussissent à gérer leurs frontières.

Comme vous le dites, la situation reflète la nécessité d'une certaine responsabilité politique, y compris une responsabilité ministérielle de la part du ministère. Grâce aux études publiques, on sait très bien que le rôle du ministre relatif à la responsabilité ministérielle a décliné rapidement dans notre système parlementaire de Westminster. Je crois que le premier ministre a la possibilité de rétablir l'objet...

• (1250)

**Le président:** Merci, monsieur le professeur Leuprecht. Je suis désolé de vous interrompre de nouveau.

Il cède maintenant la parole à M. Lloyd pour cinq minutes.

[Traduction]

**Dane Lloyd (Parkland, PCC):** Merci d'être venu, monsieur Leuprecht.

Comme vous êtes professeur, je pourrais vous poser une question philosophique et vous interpellier sur l'une des choses que vous avez dites, je crois, lorsque vous parliez de dépolitiser la frontière.

D'après mon expérience à la Chambre comme député, la plupart du temps, le gouvernement n'agit pas à moins qu'on politise la question. Je pense au problème du vol de voitures au pays, qui a pris beaucoup d'ampleur pendant quelques années avant de devenir un enjeu politique et que le gouvernement commence à prendre des mesures pour y remédier. Je pense également aux lacunes du système de mise en liberté sous caution. Lorsque les partis d'opposition demandent des comptes au gouvernement et font de certaines questions des enjeux politiques, cela débouche sur des mesures concrètes.

Pouvez-vous nous dire brièvement comment vous proposez de dépolitiser un sujet tel que la frontière et d'assurer une gestion efficace en même temps?

**Christian Leuprecht:** Ce sont d'excellents points.

Pour que les politiciens agissent, trois conditions préalables fondamentales doivent être réunies. Premièrement, il faut reconnaître que l'inaction cause un préjudice physique réel aux citoyens. Deuxièmement, il faut donner l'impression que la mesure réduira ce préjudice pour le plus grand nombre de Canadiens. Troisièmement, les politiciens doivent avoir l'impression que les mesures proposées ont des chances de réussir. Dites-moi si vous pensez que je fais fausse route.

Oui, nous avons besoin d'une action politique, car seuls les politiciens ont le pouvoir de modifier les cadres dans lesquels les fonctionnaires fonctionnent en ce qui concerne les priorités que nous établissons et les contraintes législatives que nous imposons au bout du compte. Oui, c'est à l'autorité politique qu'il appartient de les établir, mais nous avons créé le NORAD dans un contexte de menaces en constante mutation qui constituait et qui constitue toujours une menace existentielle pour ce continent.

Nous devons comprendre que la situation le long de nos frontières est un environnement de menace et de sécurité en évolution rapide qui représente une menace existentielle pour la souveraineté politique et économique du pays si nous ne réagissons pas correctement. C'est l'occasion de repenser notre gestion de la frontière cana-

do-américaine, car si nous ne parvenons pas à la gérer efficacement, je pense que cela signifiera en fin de compte la fin de ce pays.

**Dane Lloyd:** Je vais passer à une autre série de questions.

Lors d'une réunion récente du Comité, un journaliste, Sam Cooper, est venu nous parler du programme des importateurs non résidents.

Croyez-vous que le programme des importateurs non résidents est utilisé pour importer des précurseurs chimiques au Canada?

**Christian Leuprecht:** Les vulnérabilités sont très nombreuses. Je pense que les priorités politiques en matière d'immigration ces dernières années ont rapidement dépassé la capacité de nos agences de renseignement et de sécurité à effectuer les vérifications nécessaires et à mettre en place les capacités d'enquête et de renseignement pour veiller à ce que celles-ci ne soient pas systématiquement exploitées à grande échelle par des acteurs mal intentionnés.

**Dane Lloyd:** Pensez-vous que la sécurité publique était la priorité absolue lorsque le gouvernement a adopté plusieurs de ces politiques en matière d'immigration, ou d'autres priorités avaient-elles préséance sur la sécurité publique? Par exemple, je pense à la levée des visas au Mexique en 2016, contre l'avis de nombreux intervenants du domaine de la sécurité publique qui ont dit que cela entraînerait une augmentation... Nous constatons maintenant qu'en 2024, le gouvernement a réimposé ces visas après avoir constaté les effets néfastes de cette mesure.

Pensez-vous que le gouvernement a toujours accordé la priorité à la sécurité publique lorsqu'il a présenté ses politiques?

**Christian Leuprecht:** Nous vivons dans une démocratie, et c'est la prérogative du gouvernement actuel de fixer ses priorités. Cela peut impliquer ou non de suivre les conseils des fonctionnaires en poste. Ce n'est pas sans raison que nous avons des experts dans ces domaines au sein de la fonction publique. Comme je l'ai dit dans ma réponse précédente, il est certainement possible de trouver un meilleur équilibre.

• (1255)

**Dane Lloyd:** Selon votre expérience d'universitaire qui suit les politiques de ce gouvernement des 10 dernières années, croyez-vous que la sécurité publique est une priorité dans ce contexte, ou pensez-vous que d'autres priorités, comme l'augmentation de l'immigration ou les relations bilatérales avec d'autres pays, sont plus importantes pour le Canada?

**Christian Leuprecht:** Je pense qu'il n'y a pas eu d'incitation à faire de la sécurité publique la priorité absolue parce que l'électorat ne l'a pas demandé. Il y a simplement eu une demande de la part des agences spécialisées et des alliés.

Je pense qu'en grande partie, il ne s'agissait pas de péchés de commission, mais de péchés d'omission, et nous sommes maintenant en train de réparer les répercussions cumulées de ces nombreux péchés d'omission.

**Le président:** Je vous remercie.

[Français]

Monsieur Ramsay, vous avez la parole pour cinq minutes.

**Jacques Ramsay:** Professeur Leuprecht, je vous remercie de votre exposé, que vous avez livré avec beaucoup d'aplomb. Cependant, comme nous le savons à la Chambre des communes, ce n'est pas parce qu'on dit quelque chose avec aplomb que c'est toujours vrai. Je voudrais donc revenir sur quelques petites choses que vous avez déclarées.

D'emblée, je peux vous dire que, sur les 1 000 agents que l'Agence des services frontaliers veut engager, 200 seront affectés aux services de deuxième ligne auxquels vous avez fait allusion. C'est donc dire qu'ils pourront faire de la collecte de renseignements et mener des enquêtes pour aider les gens en première ligne à être plus efficaces.

Ensuite, j'aimerais réagir à votre commentaire selon lequel on se moque de nous, au Canada. J'improvise peut-être un peu, mais vous avez dit que les autres pays qualifiaient de « coûteux » et d'« encombrant » leur expérience lorsqu'ils faisaient appel à nos services. N'est-ce pas un peu condescendant de dire ça?

Je vous rappelle que, dans une ancienne vie, je faisais appel aux services d'autres pays où c'était évidemment coûteux et encombrant, et peut-être même chez nos voisins du Sud un peu plus qu'ailleurs. N'est-il pas normal, quand on est exposé à des cultures différentes, qu'il soit un peu plus difficile de travailler ensemble? Si quelqu'un aux États-Unis dit que c'est un peu plus compliqué de travailler avec nous qu'avec son voisin du comté de Dale, à côté, cela veut-il nécessairement dire que nous sommes moins efficaces? Permettez-moi d'en douter sérieusement.

Par ailleurs, vous avez dit que la Gendarmerie royale du Canada était trop grosse pour accomplir son mandat. Depuis que ce comité siège, on entend toujours parler de la nécessité de communiquer et de collaborer. Si la GRC, soit la police fédérale, n'existait pas dans sa forme actuelle et que ses responsabilités étaient réparties entre des agences différentes, n'y aurait-il pas un risque que cette collaboration essentielle cesse d'exister ou soit perturbée?

Pour ma part, je pense qu'au contraire, pour assurer la sécurité, nous avons besoin d'une police fédérale forte avec un commandement qui a une vision.

J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

**Christian Leuprecht:** Ce sont de très bonnes observations.

Quelques-unes des mesures de notre partenaire au sud de la frontière rendent certainement la situation très difficile pour nos agences de renseignement, parce que nous ne voulons certainement pas nous retrouver dans une situation où nous partagerions nous-mêmes des renseignements qui pourraient être utilisés dans des mesures qui dépassent le cadre de la primauté du droit, tel qu'il est défini aux États-Unis ou au Canada.

Nous sommes un pays souverain; il ne faut donc pas toujours répondre aux exigences et aux attentes de nos partenaires des États-Unis ou d'ailleurs. Cependant, d'après mon expérience, les coûts de transaction liés à la sécurité nationale et au renseignement

sont quand même très élevés, au Canada. D'autres pays ont trouvé des façons de faire plus efficaces et plus efficaces.

Quant à la GRC, je défends depuis longtemps un modèle où la GRC se retirerait des contrats provinciaux. Il y a des limites à cela, car cela prendra toujours une implication du gouvernement fédéral en Atlantique, à Terre-Neuve-et-Labrador et dans les territoires, puisqu'ils ne sont pas capables de financer à eux seuls leurs services policiers. Cependant, je crois qu'en plus d'une agence agissant à titre de police fédérale, il nous faut une agence distincte responsable du renseignement criminel. L'Australie, par exemple, a séparé les responsabilités liées aux enquêtes policières et celles liées au renseignement criminel.

Tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas une agence distincte de la police fédérale qui est responsable non pas des enquêtes criminelles, mais du renseignement criminel, il sera très difficile pour le gouvernement fédéral d'atteindre ses objectifs prioritaires en matière de sécurité nationale.

• (1300)

**Le président:** Monsieur Ramsay, il vous reste 30 secondes.

**Jacques Ramsay:** Monsieur le président, j'aimerais en profiter pour déposer une motion, si c'est tout le temps qui m'est alloué.

**Le président:** Est-ce une motion ou un avis de motion?

**Jacques Ramsay:** C'est un avis de motion.

**Le président:** D'accord.

**Jacques Ramsay:** Je voudrais déposer l'avis de motion qui dit ceci:

Que, compte tenu des propos dangereux et déconnectés de Pierre Poilievre, chef du Parti conservateur du Canada, concernant la Gendarmerie royale du Canada (GRC) lors d'une entrevue avec Northern Perspective, incluant des accusations de dissimulation de scandales, le Comité réaffirme sa confiance dans l'indépendance de la GRC et dans le travail qu'elle accomplit pour les Canadiennes et les Canadiens, et demande à Pierre Poilievre de présenter des excuses et de retirer ses déclarations

**Le président:** Très bien.

Comme il s'agit d'un avis de motion, il n'y a pas de débat.

Cela met aussi un terme à votre intervention, monsieur Ramsay.

Monsieur Leuprecht, c'est malheureusement tout le temps que nous avons. Heureusement, il me reste quelques secondes pour vous remercier de votre présence, de votre temps et de tout le travail que vous avez fait pour préparer cette participation au Comité.

Je vous remercie beaucoup.

Vos commentaires et vos suggestions vont certainement être très utiles pour la suite de nos travaux.

**Christian Leuprecht:** Merci, monsieur le président.

**Le président:** Cela nous permet de lever la séance.

Nous nous reverrons à la prochaine rencontre.

La séance est levée.





Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>